
Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel Neuchâtel 2016



2016

Table des matières

1	Introduction	6
2	Aperçu.....	6
2.1	Infractions selon la loi.....	8
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	8
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	9
2.2	Infractions du Code pénal (CP).....	10
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	10
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions	11
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	12
2.3	Infractions selon la répartition géographique	13
2.3.1	Code pénal (CP)	13
2.3.1.1	Fréquence (‰) par district	13
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par district	14
2.3.1.3	Fréquence (‰) par commune	14
2.3.1.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	15
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	16
2.3.2.1	Fréquence (‰) par district	16
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par district	17
2.3.2.3	Fréquence (‰) par commune	17
2.3.2.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	18
2.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	19
2.3.3.1	Fréquence (‰) par district	19
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par district	20
2.3.3.3	Fréquence (‰) par commune	20
2.3.3.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	21
2.4	Prévenus selon la loi	22
2.4.1	Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	22
2.4.2	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	22
2.4.2.1	Code pénal (CP)	22
2.4.2.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	23
2.4.2.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	23
2.4.3	Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	24
2.4.4	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	25
2.4.4.1	Code pénal (CP)	25
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	25
2.4.4.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	26
2.4.5	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	27
2.4.5.1	Code pénal (CP)	27
2.4.5.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	27
2.4.5.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	28
2.4.6	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)	28

3	Partie détaillée.....	29
3.1	Infractions de violence.....	29
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	29
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	30
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	31
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public–privé	31
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	31
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	32
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives	32
3.1.4.2	Lésions corporelles graves	32
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	33
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe	34
3.2	Violences domestiques.....	35
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	35
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions	36
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	37
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	38
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	38
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	38
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	39
3.4	Infractions contre le patrimoine.....	40
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	40
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	41
3.5	Brigandage.....	42
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	42
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	42
3.6	Vol.....	43
3.6.1	Répartition selon le type de vol	43
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	43
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	44
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public–privé	44
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	45
3.7	Vol de véhicule.....	46
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	46
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	46
3.8	Dommmages à la propriété.....	47
3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte	47
3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	47

3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup)	48
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	48
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	49
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	50
3.9.3.1	Consommation par substances	50
3.9.3.2	Trafic par substances	51
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	51
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	51
3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	52
3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile.....	52
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution	53
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	54
3.10	Loi sur les étrangers (LEtr)	55
3.10.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	55
3.10.2	Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	56
4	Évolution	57
4.1	Tableaux	57
4.1.1	Infractions selon la loi	57
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	58
4.1.3	Code pénal: infractions par district	59
4.1.4	Code pénal: infractions par commune.....	60
4.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	61
4.1.6	Loi sur les stupéfiants: infractions par district.....	61
4.1.7	Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	62
4.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers.....	63
4.1.9	Loi sur les étrangers: infractions par district	64
4.1.10	Loi sur les étrangers: infractions par commune	65
4.1.11	Infractions de violence	66
4.1.12	Infractions de violence domestique	67
4.1.13	Infractions contre le patrimoine	68
4.2	Graphiques	69
4.2.1	Infractions selon la loi	69
4.2.2	Code pénal: sélection de titres	70
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	70
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle	71
4.2.5	Infractions contre le patrimoine	71
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	72
5	Suppléments cantonaux en fonction des besoins	73
5.1	Événements cantonaux	73

6	Glossaire méthodologique.....	74
6.1	Introduction.....	74
6.2	Définitions	74
6.2.1	Le cas/l'affaire.....	74
6.2.2	L'infraction.....	74
6.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	74
6.2.4	La personne lésée	74
6.2.5	La population résidante permanente	74
6.2.6	Etat des communes	75
6.3	Principes d'exploitation des données	75
6.3.1	Statistique de sortie	75
6.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction.....	75
6.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	75
6.4	Chiffres clés	75
6.4.1	Chiffres absolus	75
6.4.2	Chiffres relatifs.....	75
6.4.3	Graphiques	76
7	Index des tableaux.....	77
8	Index des figures.....	78

1 Introduction

En 2016, la statistique policière de la criminalité a recensé, à Neuchâtel, au total 9721 affaires (10714 en 2015, -10%) comportant 16244 infractions, (18130 en 2015 - 10%) si l'on tient compte de toutes les lois. Le taux d'affaires pour 1000 habitants est de 54 (60 en 2015) dans le canton de Neuchâtel contre 45 au niveau Suisse (59 en 2015). Le nombre d'infractions au code pénal enregistrées en 2016 est en baisse de 14% par rapport à l'année précédente, soit 13'374 contre 15'596 en 2015. Cela correspond à une infraction pénale toutes les 40 minutes. Le taux d'infractions au code pénal est de 75 pour 1000 habitants à Neuchâtel (88 en 2015) contre 56 en moyenne Suisse (59 en 2015).

Sur l'ensemble des infractions, 82.3% concernent le code pénal (78.9% au niveau Suisse), 12,3% la loi sur les stupéfiants (14.0% au niveau Suisse), 3.3% la loi sur les étrangers (7.1% au niveau Suisse). Ne sont pas comprises dans ces chiffres les infractions à des lois cantonales ou à la loi sur la circulation routière (LCR).

Taux d'élucidation

Le taux d'élucidation des infractions au code pénal est élevé à Neuchâtel (39.7%) par rapport au taux d'élucidation de la moyenne suisse (35.3%).

On notera que ce taux est en légère hausse à 39.7% par rapport à 2015 (38.5%). Le taux d'élucidation des infractions de violence est de 90.7% à Neuchâtel contre 87.0% en moyenne nationale. Pour les autres types d'infractions du code pénal, on observe de grandes disparités des taux d'élucidation. Ces différences sont liées, d'une part aux priorités qui président à l'action policière, et d'autre part aux circonstances des infractions. Dans le domaine des infractions contre le patrimoine par exemple, le taux d'élucidation est fortement influencé par les vols et les dommages à la propriété, qui sont très nombreux, ce qui a pour effet de tirer vers le bas le taux d'élucidation des infractions dans ce domaine, soit 24.7% (21.4% au niveau Suisse). Le taux d'élucidation est proche de 100% pour les infractions à la loi sur les stupéfiants et à la loi sur les étrangers, car la découverte et l'enregistrement de ces infractions sont largement liés aux activités de contrôles de la police.

Le taux d'élucidation des vols par effraction est de 18.3% à Neuchâtel, contre 15.0% en moyenne nationale.

Personnes prévenues

41% des 2605 prévenus d'infractions (2561 en 2015) au code pénal enregistré par la police ont moins de 30 ans (alors qu'ils représentent environ 1/3 de la population). 8.8 % des prévenus sont mineurs (11.3% en 2015) en baisse, 24% sont des femmes (23% en 2015).

Au total, 229 mineurs (292 en 2015, 296 en 2014, en forte baisse depuis 2010) ont été dénoncés par la police neuchâteloise pour avoir commis au moins une infraction au code pénal. Les mineurs sont enregistrés le plus souvent pour des infractions de moindre importance, telles que dommages à la propriété, le vol à l'étalage ou les voies de fait. 69% des adultes prévenus d'infractions au code pénal (69% des mineurs) ont commis au moins 2 infractions et 2.3% (1% des mineurs) en ont commis plus de 10 – à savoir 55 adultes (dont 19 Suisses) et 2 mineurs (aucun Suisse) et que l'on peut considérer comme pénalement prolifiques et à caractère sériel. Les prévenus de nationalité étrangère sont répartis selon leur statut de séjour. Il est important de faire une distinction selon les lois et même selon les infractions. Pour les infractions au code pénal, la part des prévenus étrangers (53%) (53% 2015) est du même ordre de grandeur qu'au niveau Suisse (56%) (52% 2015). On constate que 79% des prévenus (78% en Suisse) sont des résidents permanents (de nationalité suisse ou titulaire d'un permis d'établissement). La part des requérants d'asile est de 4% (4% en Suisse) alors que les autres (permis G et L, NEM, illégaux, etc.) représentent 17% des auteurs (18% en Suisse).

La part démographique des étrangers dans la population résidente permanente était d'environ 25.2% en 2015 (25.0% au niveau Suisse).

Il apparaît que pour les infractions au CP, le nombre de prévenus faisant partie de la population résidente permanente est légère hausse chez les Suisses (+1.3%, 16 prévenus), mais a continué à baisser chez les étrangers résidents (-0.1%, -3 prévenus).

Après une baisse continue depuis 2013, une hausse est observée auprès des prévenus issus du domaine de l'asile (+18%, +17 prévenus en 2016 ; -21%, - 24 prévenus en 2015 et -39%, -73 en 2014)

Pour les prévenus n'appartenant pas à la population résidente permanente ni au domaine de l'asile, une très forte augmentation a été constatée en 2011-2012: (+53 % +172 prévenus). La légère baisse de 2013 bien marquée en 2014, s'est poursuivie en 2015 avec (-4% ; -18). Cette population est de nouveau à la hausse en 2016 avec (+3,3% ; 14 prévenus).

La répartition des prévenus par nationalité correspond essentiellement à l'importance de leur communauté dans la population suisse, en particulier si l'on considère les prévenus de la population

résidante permanente. A Neuchâtel, les quatre nationalités étrangères comptant le plus d'auteurs d'infractions au code pénal sont, dans l'ordre, portugaise (16% des auteurs étrangers), française (14%), italienne (8%), espagnole (4%) puis arrivent celle en lien avec la géopolitique, soit roumaine (4%), marocaine (4%), kosovar (4%), algérienne (4%), Géorgienne (4%).

Infractions de violence

Pour obtenir une pondération des diverses infractions de violence, il a été procédé à une catégorisation simplifiée entre violence grave et violence d'intensité moyenne. Au chapitre des violences graves (homicides, lésions corporelles graves, viols et actes de brigandage selon l'art. 140 al. 4) Neuchâtel enregistre 28 infractions graves (31 en 2015, 21 en 2014, 23 en 2013, 37 en 2012 et 33 en 2011). Nous constatons une baisse des infractions avec violence grave exercée (-10%) et une légère augmentation des violences d'intensité moyenne exercée (+4%). Nous constatons une légère hausse dans le domaine des violences domestiques (+1% en 2016, +17% en 2015, - 5% en 2014), pour la Suisse (2% en 2016, 11% en 2015, -7% en 2014).

Infractions contre l'intégrité sexuelle

Dans cette catégorie, les actes d'ordre sexuel avec des enfants sont en baisse en 2016, (47 en 2016, 61 en 2015, 68 en 2014) et sont les infractions les plus souvent enregistrées. L'exploitation des données montre clairement que la victime et la personne inculpée se connaissaient souvent et faisaient partie du même cercle familial dans pratiquement la moitié des cas.

Infractions contre le patrimoine

Les infractions contre le patrimoine représentent de loin la plus grande partie des infractions du code pénal enregistrées par la police (66.1% pour Neuchâtel et 67.5% en Suisse). Plus de la moitié des infractions contre le patrimoine sont des vols dans l'analyse des données de référence dans INFOPOL. Neuchâtel a enregistré en 2016 une baisse du total des vols. Les infractions au patrimoine montrent globalement une tendance à la baisse selon leurs spécificités, comme les vols simples (-12%), les vols à la tire (-20%) les vols par effractions (-33%), les vols à l'étalage (+2%) ; les vols dans les véhicules (0%); les vols par introduction clandestine (-5%), ainsi que les brigandages (-7%), alors que les escroqueries sont en augmentation (+11%). Nous relevons une baisse des cambriolages dans les appartements (-45% en 2016 et -33% en 2015) ainsi que dans les habitations individuelles (-9% en 2016 et -25% en 2015.).

Loi sur les stupéfiants

1998 infractions contre la loi sur les stupéfiants ont été enregistrées (1836 en 2015). Les dénonciations sont en hausse dans ce domaine. La consommation de chanvre reste l'addiction la plus fréquente suivie par celle des stimulants dont la cocaïne et la méthamphétamine. Nous n'avons pas de scènes ouvertes. Par contre, dans les villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, des restaurants, des places ou parcs publics sont connus comme lieux de rencontre des toxicomanes. Il n'y a pas de locaux d'injection dans le canton.

Aucune nouvelle tendance n'a été détectée en 2016. Seul le phénomène des trafiquants de rue de l'Afrique de l'Ouest s'est poursuivi. Ces dealers n'hésitent pas à racoler à la recherche d'une nouvelle clientèle. En 2016, les saisies réalisées d'élèvent à 6 kilos de cocaïne (contre 1 kilo en 2015). La lutte contre le trafic de stupéfiant (NARKO) continue et le nombre de trafiquants interpellés en 2016 s'élève à 101 (104 en 2015). Le MP a délivré des ordonnances pénales pour un total de 3'480 jours fermes (3'860 en 2015) et 1'870 jours-amende avec sursis en 2016 (1'965 en 2015). Ainsi un nombre important de trafiquants ont quitté le territoire cantonal, voire sont partis à l'étranger.

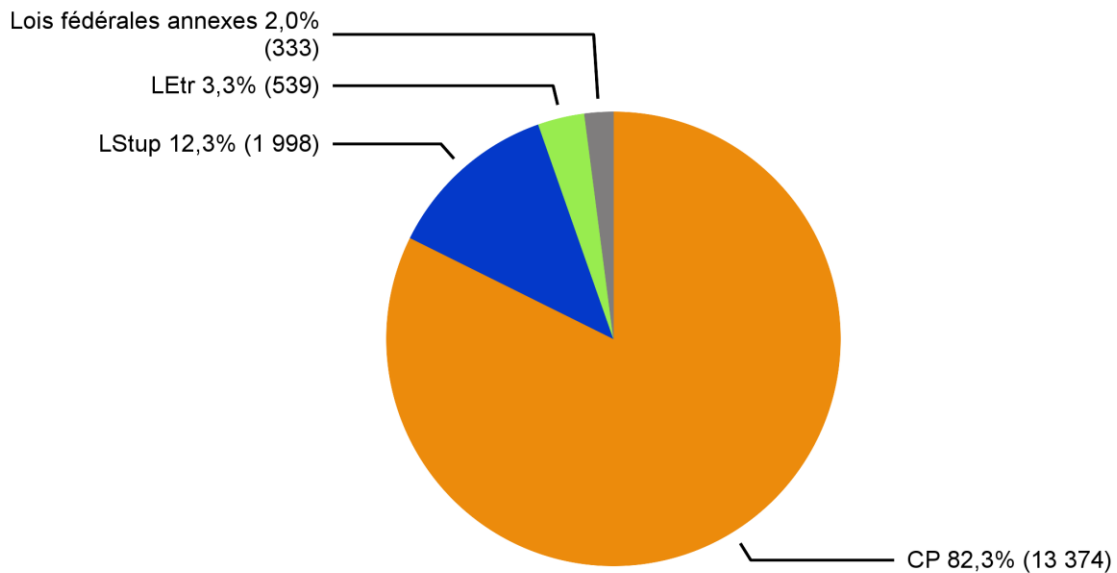
Des cambriolages, vols et brigandages continuent à être commis par certains toxicomanes pour financer leur consommation.

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

En outre, 333 dénonciations pour des infractions à d'autres lois fédérales annexes ont été transmises à la SPC pour l'année 2016. Mais en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la police des chemins de fer ou le corps des gardes-frontière peuvent être directement transmises au ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	2015		2016		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Code pénal (CP)	15 596	38,4%	13 374	39,7%	-14%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	1 836	99,6%	1 998	99,7%	9%
Loi sur les étrangers (LEtr)	402	100,0%	539	100,0%	34%
Autres lois fédérales annexes	296	98,3%	333	96,4%	13%

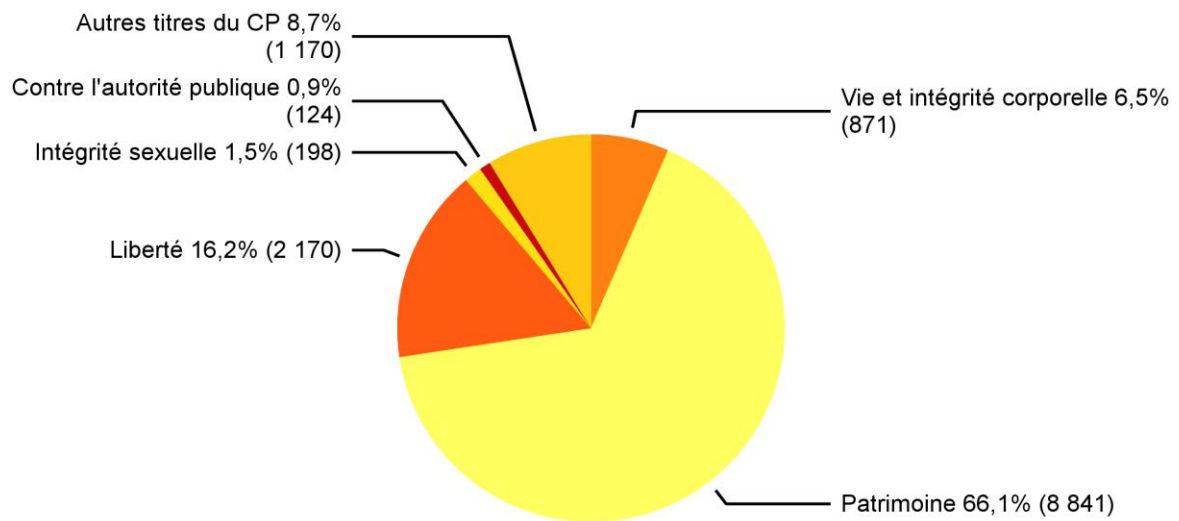
© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières est dénoncée en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

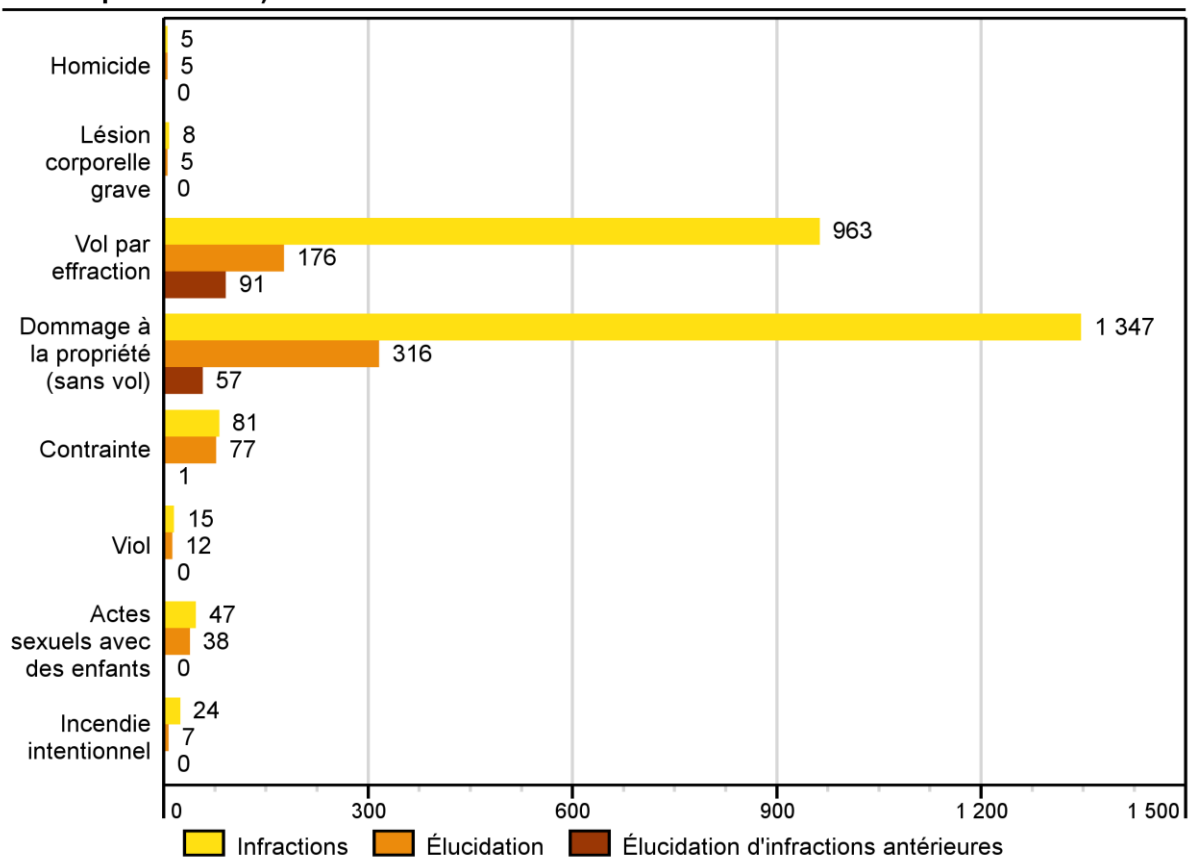
	2015		2016		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total général du Code pénal	15 596	38,4%	13 374	39,7%	-14%
Total vie et intégrité corporelle	862	91,3%	871	90,7%	1%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	4	100,0%	0	–	-100%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	2	100,0%	5	100,0%	150%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	9	100,0%	8	62,5%	-11%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	201	90,5%	203	84,2%	1%
Total patrimoine	10 562	25,2%	8 841	24,7%	-16%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	5 410	24,1%	4 509	24,3%	-17%
dont vol par effraction	1 442	26,7%	963	18,3%	-33%
dont vol à l'arrachée	36	8,3%	41	24,4%	14%
Vol de véhicule (Art. 139)	909	13,9%	789	10,0%	-13%
Brigandage (Art. 140)	44	34,1%	41	29,3%	-7%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 497	20,8%	1 347	23,5%	-10%
Escroquerie (Art. 146)	202	48,5%	225	48,9%	11%
Extorsion et chantage (Art. 156)	12	58,3%	15	33,3%	25%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	55	100,0%	47	100,0%	-15%
Total honneur, domaine secret ou privé	747	92,4%	731	92,3%	-2%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	83	83,1%	107	87,9%	29%
Total liberté	2 662	44,6%	2 170	45,2%	-18%
Menaces (Art. 180)	507	95,9%	464	94,8%	-8%
Contrainte (Art. 181)	37	89,2%	81	95,1%	119%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	1	100,0%	0	–	-100%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	9	77,8%	9	88,9%	0%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	98	83,7%	93	82,8%	-5%
Total intégrité sexuelle	191	84,8%	198	87,4%	4%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	61	86,9%	47	80,9%	-23%
Viol (Art. 190)	16	81,3%	15	80,0%	-6%
Exhibitionnisme (Art. 194)	9	33,3%	6	66,7%	-33%
Pornographie (Art. 197)	23	100,0%	34	88,2%	48%
Total danger collectif	74	58,1%	65	67,7%	-12%
Incendie intentionnel (Art. 221)	37	24,3%	24	29,2%	-35%
Total autorité publique	129	98,4%	124	98,4%	-4%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	72	97,2%	73	97,3%	1%
Total administration de la justice	127	98,4%	131	98,5%	3%
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	8	100,0%	31	100,0%	288%
Autres infractions du Code pénal	242	86,0%	243	86,8%	0%

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

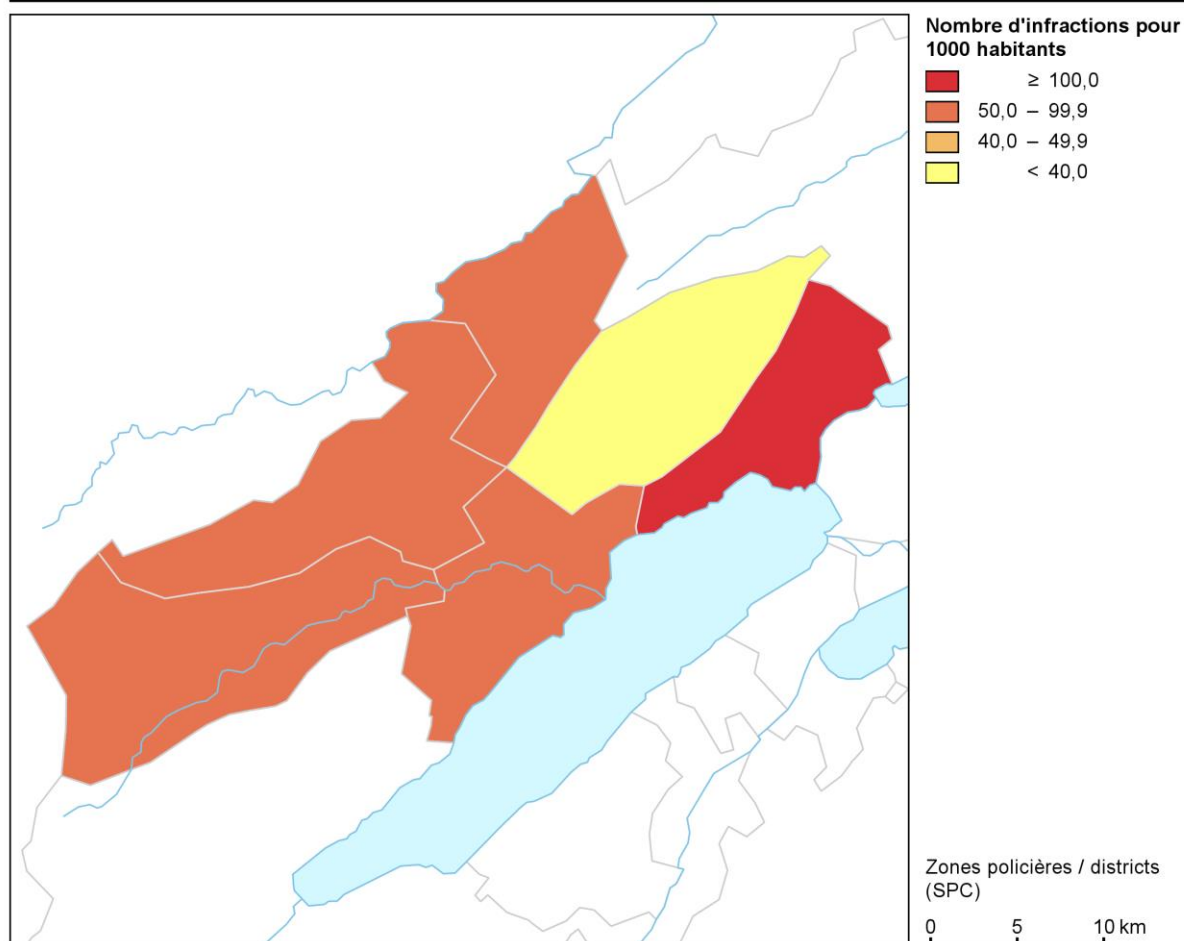
2.3 Infractions selon la répartition géographique

2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

2.3.1.1 Fréquence (‰) par district

Code pénal (CP): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – SPC (2016), STATPOP (2015)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2017

Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district

2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

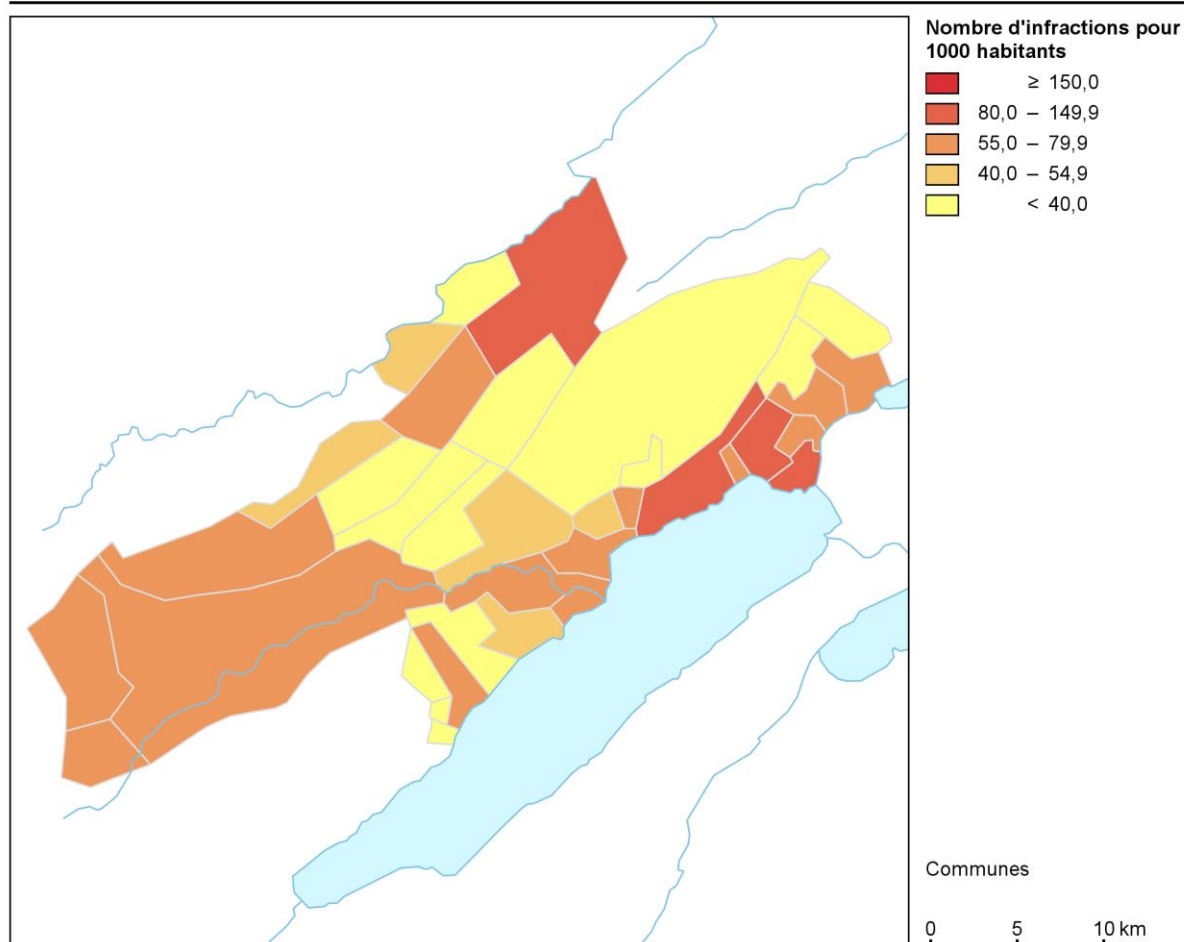
	2015			2016			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Neuchâtel	6 872	53 676	128,0	5 832	53 778	108,4	-15%
Boudry	2 485	40 028	62,1	2 224	40 525	54,9	-11%
La Chaux-de-Fonds	3 706	40 192	92,2	3 263	40 143	81,3	-12%
Val-de-Ruz	717	16 891	42,4	574	17 082	33,6	-20%
Le Locle	805	14 489	55,6	788	14 506	54,3	-2%
Val-de-Travers	1 011	12 051	83,9	693	12 073	57,4	-31%

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.1.3 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – SPC (2016), STATPOP (2015)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2017

Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

2.3.1.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2015			2016			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
La Chaux-de-Fonds	3 655	39 027	93,7	3 248	38 957	83,4	-11%
Neuchâtel	5 300	33 815	156,7	4 380	33 712	129,9	-17%
Val-de-Ruz	685	16 399	41,8	568	16 586	34,2	-17%
Val-de-Travers	918	10 854	84,6	613	10 905	56,2	-33%
Le Locle	686	10 433	65,8	645	10 444	61,8	-6%
Milvignes	655	8 998	72,8	557	9 069	61,4	-15%
Peseux	472	5 854	80,6	376	5 919	63,5	-20%
Boudry	362	5 496	65,9	364	5 720	63,6	1%
La Tène	601	4 823	124,6	409	4 929	83,0	-32%
Cortailod	241	4 759	50,6	268	4 802	55,8	11%
Corcelles-Cormondrèche	274	4 689	58,4	216	4 719	45,8	-21%
Le Landeron	288	4 467	64,5	335	4 501	74,4	16%
Bevaix	160	3 863	41,4	192	3 817	50,3	20%
Saint-Blaise	295	3 246	90,9	266	3 284	81,0	-10%
Hauterive (NE)	166	2 560	64,8	181	2 628	68,9	9%
Saint-Aubin-Sauges	126	2 445	51,5	140	2 510	55,8	11%
Gorgier	101	1 983	50,9	55	2 004	27,4	-46%
Cressier (NE)	87	1 928	45,1	109	1 904	57,2	25%
Cornaux	86	1 605	53,6	125	1 592	78,5	45%
Les Ponts-de-Martel	41	1 275	32,2	39	1 279	30,5	-5%
Rochefort	60	1 196	50,2	49	1 224	40,0	-18%
Les Brenets	30	1 062	28,2	42	1 045	40,2	40%
La Sagne	41	947	43,3	11	963	11,4	-73%
Lignièrès	46	954	48,2	21	949	22,1	-54%
Les Verrières	53	718	73,8	54	699	77,3	2%
La Brévine	27	646	41,8	36	642	56,1	33%
La Chaux-du-Milieu	10	499	20,0	3	501	6,0	-70%
Valangin	32	492	65,0	6	496	12,1	-81%
La Côte-aux-Fées	40	479	83,5	26	469	55,4	-35%
Le Cerneux-Péquignot	9	317	28,4	17	325	52,3	89%
Enges	3	278	10,8	6	279	21,5	100%
Vaumarcus	24	268	89,6	3	276	10,9	-88%
Brot-Plamboz	2	257	7,8	6	270	22,2	200%
Montalchez	8	240	33,3	1	243	4,1	-88%
Les Planchettes	10	218	45,9	4	223	17,9	-60%
Fresens	2	237	8,4	3	222	13,5	50%

© OFS, Neuchâtel 2017

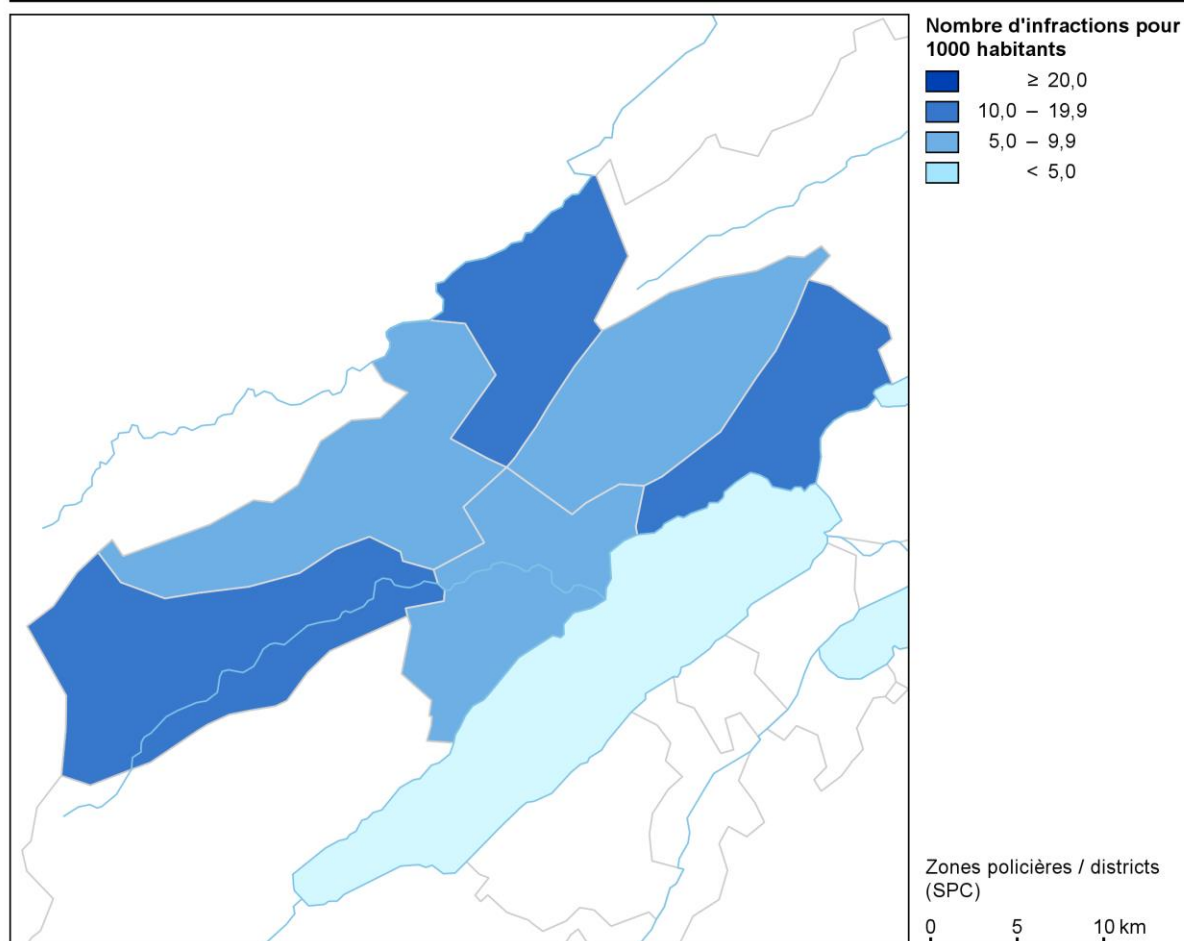
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquence (‰) par district

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – SPC (2016), STATPOP (2015)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2017

Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district

2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

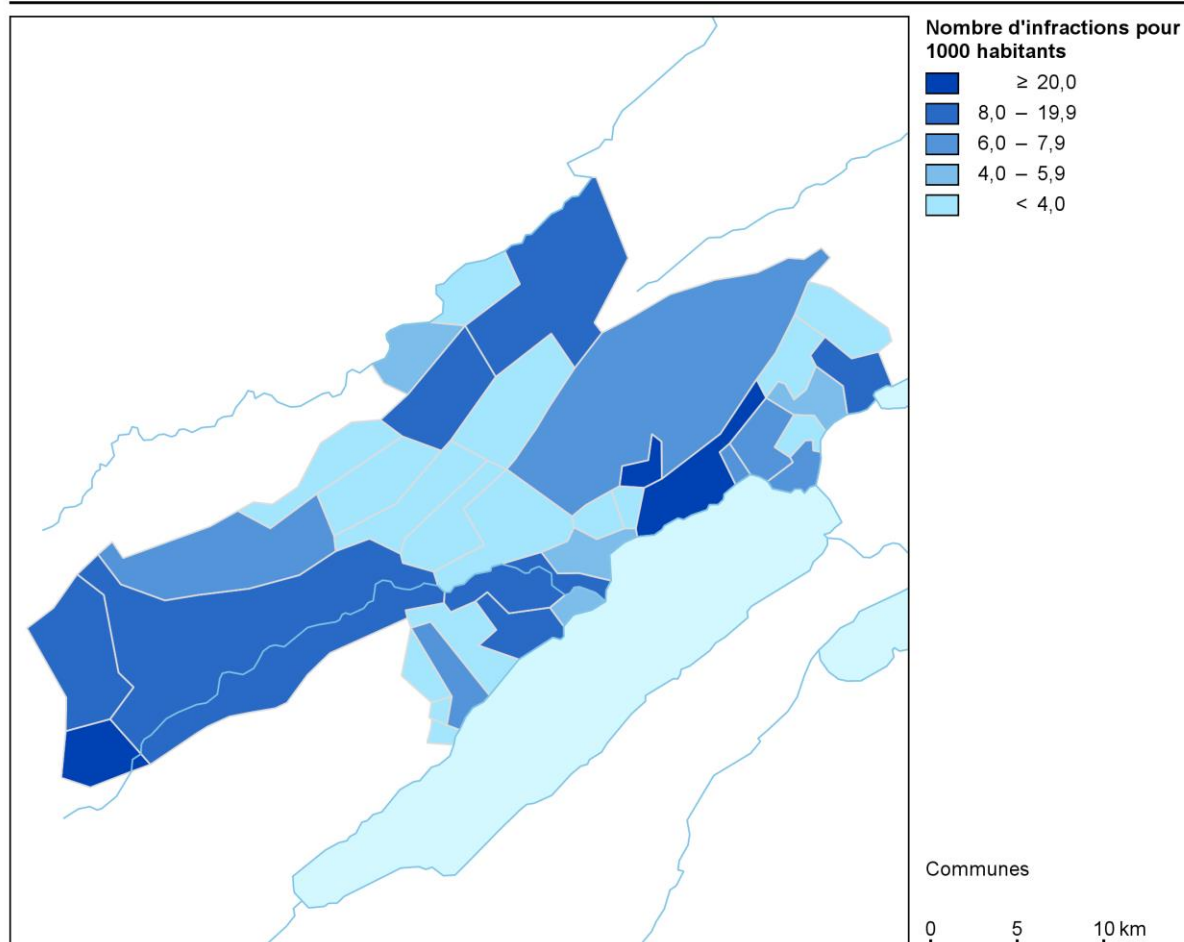
	2015			2016			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Neuchâtel	786	53 676	14,6	811	53 778	15,1	3%
Boudry	224	40 028	5,6	235	40 525	5,8	5%
La Chaux-de-Fonds	514	40 192	12,8	565	40 143	14,1	10%
Val-de-Ruz	98	16 891	5,8	114	17 082	6,7	16%
Le Locle	86	14 489	5,9	134	14 506	9,2	56%
Val-de-Travers	128	12 051	10,6	139	12 073	11,5	9%

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.2.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – SPC (2016), STATPOP (2015)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2017

Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune

2.3.2.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2015			2016			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
La Chaux-de-Fonds	509	39 027	13,0	565	38 957	14,5	11%
Neuchâtel	649	33 815	19,2	676	33 712	20,1	4%
Val-de-Ruz	98	16 399	6,0	101	16 586	6,1	3%
Val-de-Travers	110	10 854	10,1	120	10 905	11,0	9%
Le Locle	79	10 433	7,6	120	10 444	11,5	52%
Milvignes	46	8 998	5,1	41	9 069	4,5	-11%
Peseux	32	5 854	5,5	18	5 919	3,0	-44%
Boudry	56	5 496	10,2	64	5 720	11,2	14%
La Tène	21	4 823	4,4	36	4 929	7,3	71%
Cortailod	13	4 759	2,7	27	4 802	5,6	108%
Corcelles-Cormondrèche	23	4 689	4,9	15	4 719	3,2	-35%
Le Landeron	36	4 467	8,1	44	4 501	9,8	22%
Bevaix	22	3 863	5,7	46	3 817	12,1	109%
Saint-Blaise	24	3 246	7,4	21	3 284	6,4	-13%
Hauterive (NE)	21	2 560	8,2	16	2 628	6,1	-24%
Saint-Aubin-Sauges	9	2 445	3,7	17	2 510	6,8	89%
Gorgier	9	1 983	4,5	5	2 004	2,5	-44%
Cressier (NE)	21	1 928	10,9	11	1 904	5,8	-48%
Cornaux	9	1 605	5,6	5	1 592	3,1	-44%
Les Ponts-de-Martel	3	1 275	2,4	0	1 279	0,0	-100%
Rochefort	12	1 196	10,0	2	1 224	1,6	-83%
Les Brenets	3	1 062	2,8	6	1 045	5,7	100%
La Sagne	3	947	3,2	0	963	0,0	-100%
Lignièrès	4	954	4,2	2	949	2,1	-50%
Les Verrières	9	718	12,5	9	699	12,9	0%
La Brévine	1	646	1,5	5	642	7,8	400%
La Chaux-du-Milieu	0	499	0,0	2	501	4,0	-
Valangin	0	492	0,0	13	496	26,2	-
La Côte-aux-Fées	9	479	18,8	10	469	21,3	11%
Le Cerneux-Péquignot	0	317	0,0	0	325	0,0	0%
Enges	1	278	3,6	0	279	0,0	-100%
Vaumarcus	2	268	7,5	0	276	0,0	-100%
Brot-Plamboz	0	257	0,0	1	270	3,7	-
Montalchez	0	240	0,0	0	243	0,0	0%
Les Planchettes	2	218	9,2	0	223	0,0	-100%
Fresens	0	237	0,0	0	222	0,0	0%

© OFS, Neuchâtel 2017

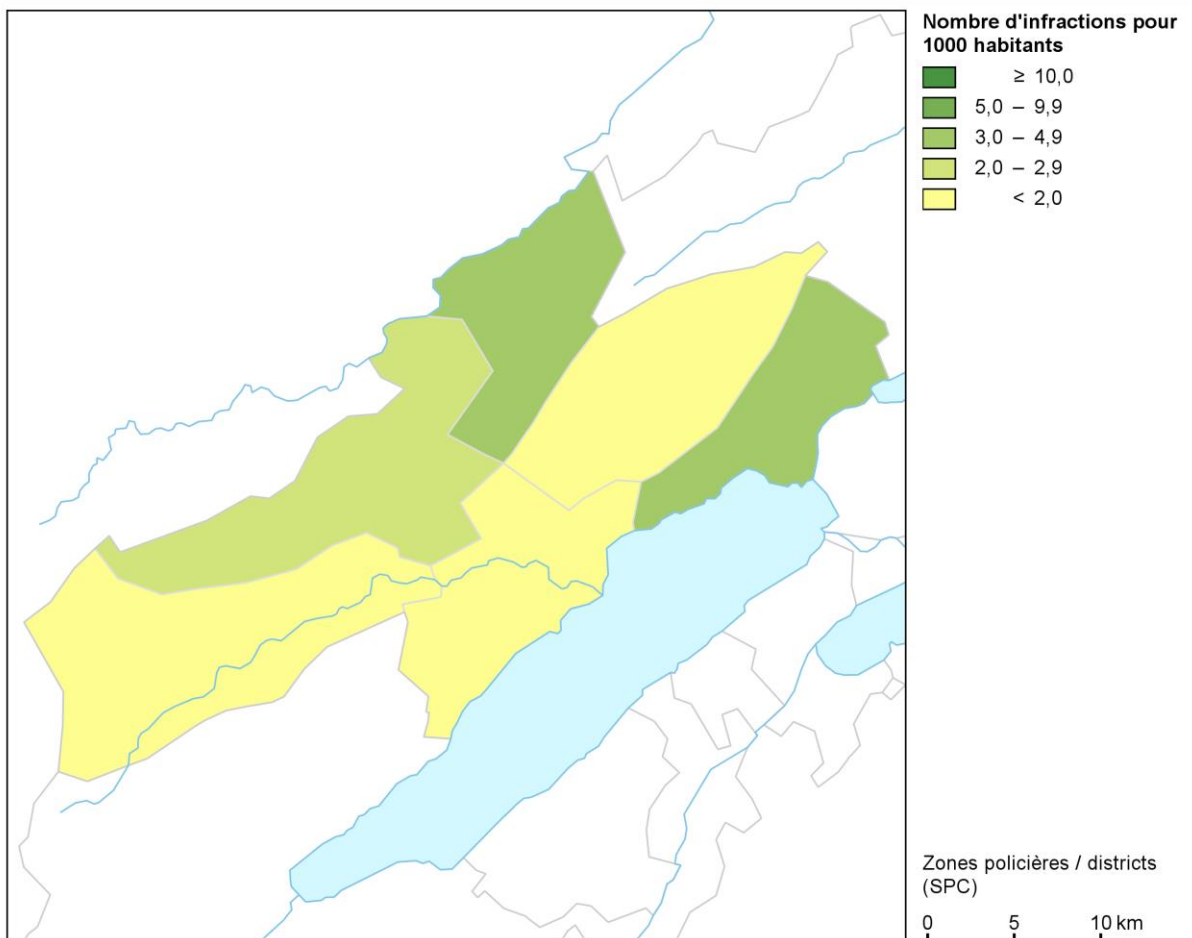
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 *Fréquence (‰) par district*

Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – SPC (2016), STATPOP (2015)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2017

Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par district

2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

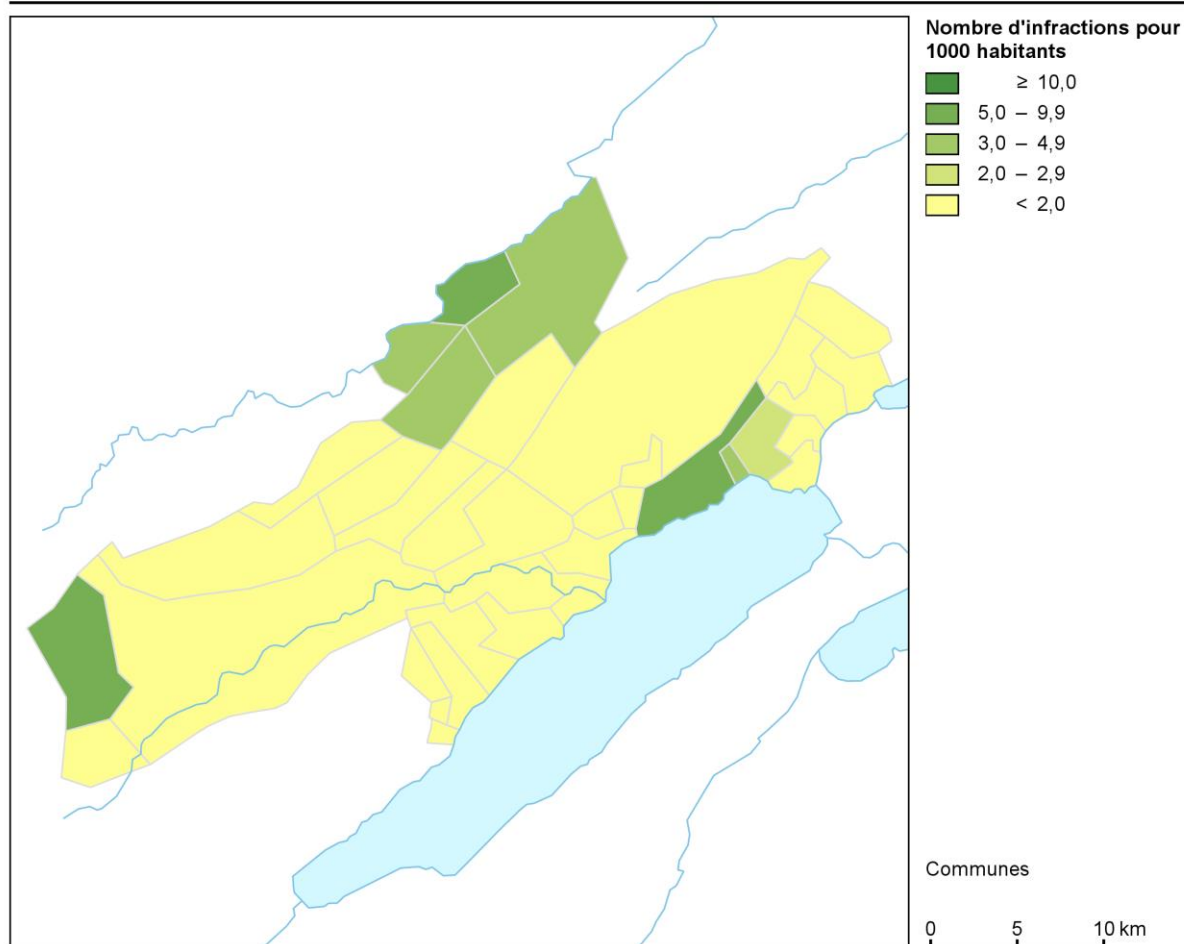
	2015			2016			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Neuchâtel	210	53 676	3,9	268	53 778	5,0	28%
Boudry	22	40 028	0,5	29	40 525	0,7	32%
La Chaux-de-Fonds	121	40 192	3,0	168	40 143	4,2	39%
Val-de-Ruz	7	16 891	0,4	17	17 082	1,0	143%
Le Locle	16	14 489	1,1	43	14 506	3,0	169%
Val-de-Travers	26	12 051	2,2	14	12 073	1,2	-46%

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.3.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – SPC (2016), STATPOP (2015)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2017

Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune

2.3.3.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

	2015			2016			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
La Chaux-de-Fonds	118	39 027	3,0	166	38 957	4,3	41%
Neuchâtel	185	33 815	5,5	243	33 712	7,2	31%
Val-de-Ruz	6	16 399	0,4	17	16 586	1,0	183%
Val-de-Travers	23	10 854	2,1	10	10 905	0,9	-57%
Le Locle	14	10 433	1,3	38	10 444	3,6	171%
Milvignes	8	8 998	0,9	4	9 069	0,4	-50%
Peseux	7	5 854	1,2	7	5 919	1,2	0%
Boudry	2	5 496	0,4	6	5 720	1,0	200%
La Tène	18	4 823	3,7	3	4 929	0,6	-83%
Cortailod	2	4 759	0,4	2	4 802	0,4	0%
Corcelles-							
Cormondrèche	0	4 689	0,0	0	4 719	0,0	0%
Le Landeron	0	4 467	0,0	1	4 501	0,2	-
Bevaix	0	3 863	0,0	7	3 817	1,8	-
Saint-Blaise	2	3 246	0,6	7	3 284	2,1	250%
Hauterive (NE)	4	2 560	1,6	13	2 628	4,9	225%
Saint-Aubin-Sauges	3	2 445	1,2	0	2 510	0,0	-100%
Gorgier	0	1 983	0,0	1	2 004	0,5	-
Cressier (NE)	1	1 928	0,5	1	1 904	0,5	0%
Cornaux	0	1 605	0,0	0	1 592	0,0	0%
Les Ponts-de-Martel	0	1 275	0,0	0	1 279	0,0	0%
Rochefort	0	1 196	0,0	2	1 224	1,6	-
Les Brenets	2	1 062	1,9	5	1 045	4,8	150%
La Sagne	0	947	0,0	0	963	0,0	0%
Lignièrès	0	954	0,0	0	949	0,0	0%
Les Verrières	3	718	4,2	4	699	5,7	33%
La Brévine	0	646	0,0	0	642	0,0	0%
La Chaux-du-Milieu	0	499	0,0	0	501	0,0	0%
Valangin	1	492	2,0	0	496	0,0	-100%
La Côte-aux-Fées	0	479	0,0	0	469	0,0	0%
Le Cerneux-							
Péquignot	0	317	0,0	0	325	0,0	0%
Enges	0	278	0,0	0	279	0,0	0%
Vaumarcus	0	268	0,0	0	276	0,0	0%
Brot-Plamboz	0	257	0,0	0	270	0,0	0%
Montalchez	0	240	0,0	0	243	0,0	0%
Les Planchettes	3	218	13,8	2	223	9,0	-33%
Fresens	0	237	0,0	0	222	0,0	0%

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

2.4 Prévenus selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données relatives à la population reste garantie.

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidents et de non résidents. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidents de la même catégorie d'âge et du même sexe.

2.4.1 Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

	Total	Mineurs		Jeunes adultes (18-24 ans)		Adultes (>24 ans)		Pers. mor.	Sans notion
		m	f	m	f	m	f		
Code pénal (CP)	2 605	185	44	365	106	1 427	470	0	8
Loi sur les stupéfiants (LStup)	1 067	154	33	231	22	513	114	0	0
Loi sur les étrangers (LEtr)	363	3	2	84	12	225	36	0	1

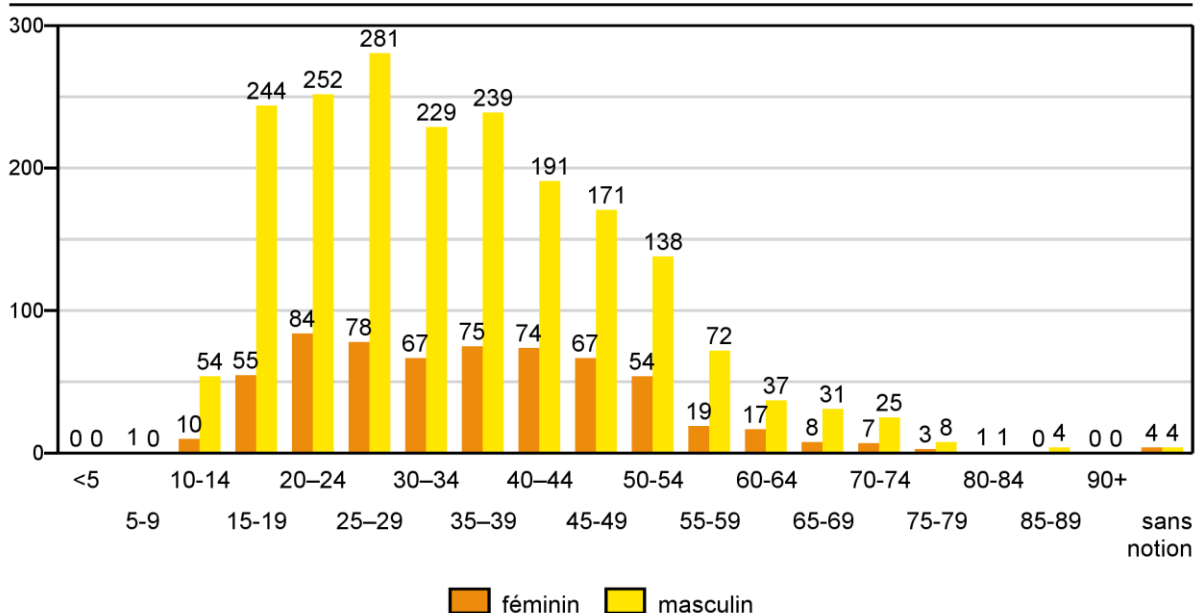
© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 9: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

2.4.2 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

2.4.2.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 10.2.2017

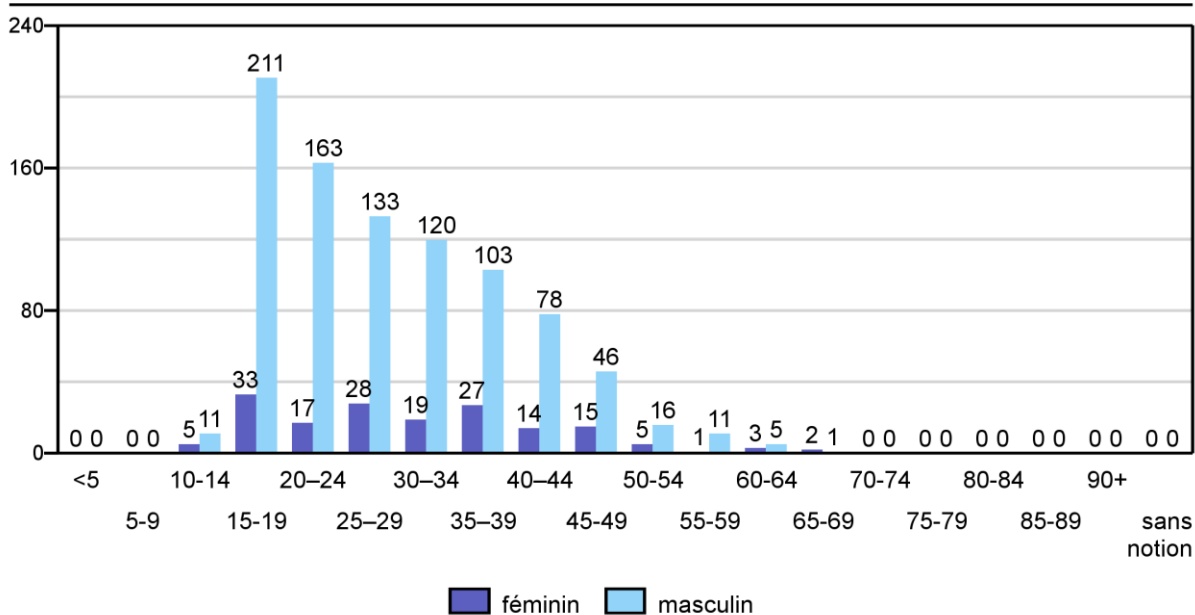
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 10.2.2017

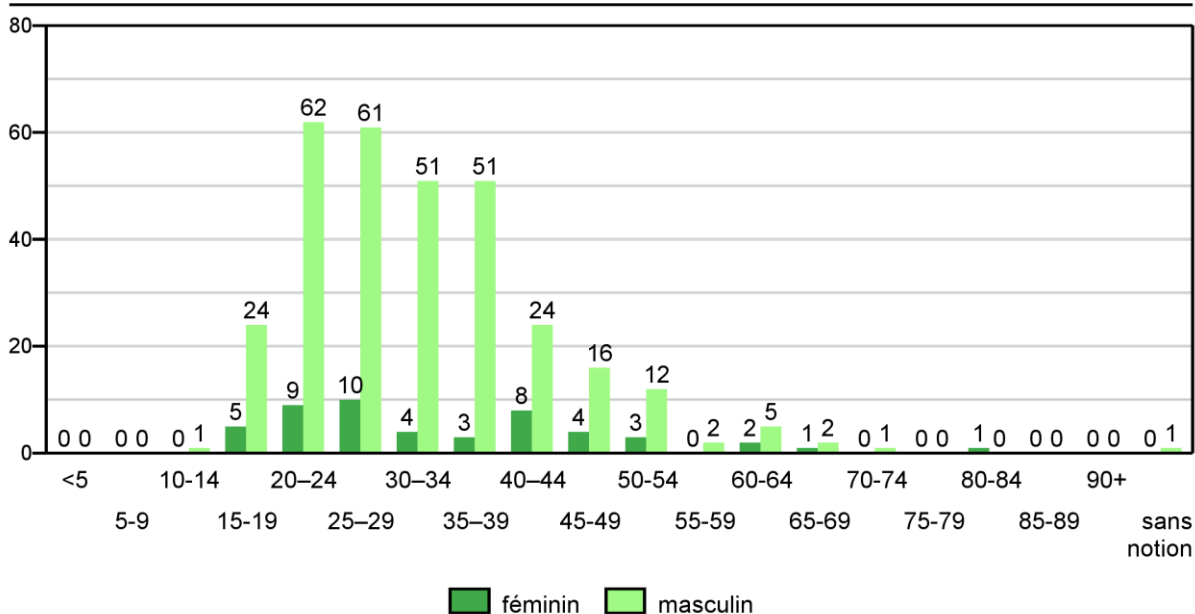
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 10.2.2017

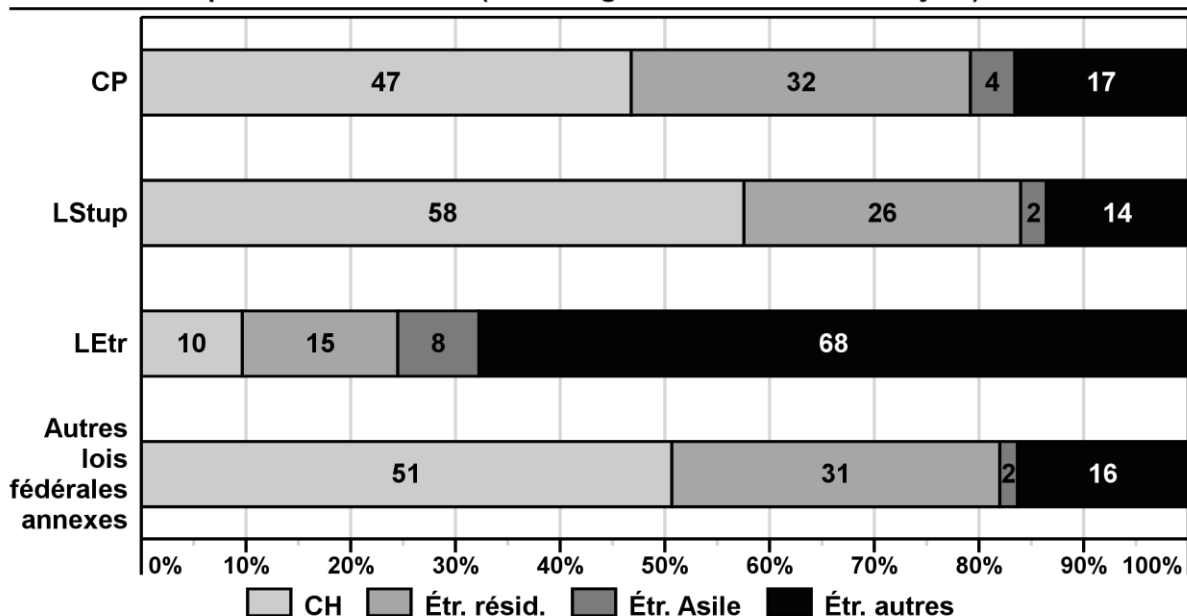
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.3 Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

Population résidente permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires internationaux, livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste/présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la STATPOP (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidente permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEtr: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.4 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différenciée n'est actuellement pas encore possible.

Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	2 605	2 063	110	432
Suisse	1 219	1 219		
Total étrangers	1 386	844	110	432
Portugal	224	211	0	13
France	195	112	0	83
Italie	112	102	0	10
Maroc	63	36	4	23
Kosovo	60	40	1	19
Espagne	58	42	0	16
Roumanie	57	5	0	52
Algérie	51	8	11	32
Géorgie	51	0	22	29
Turquie	43	41	0	2
Tunisie	42	27	3	12
Congo (Kinshasa)	31	23	2	6
Inconnu	27	0	0	27
Bosnie et Herzégovine	25	19	2	4
Serbie-et-Monténégro	21	8	4	9
Brésil	18	12	0	6
Erythrée	17	9	8	0
Cameroun	14	11	0	3
Bélarus	13	0	4	9
Irak	13	7	5	1
Angola	12	9	3	0
Nigéria	12	2	2	8
Sri Lanka	12	9	3	0
République dominicaine	11	8	0	3
Afghanistan	10	0	9	1
Autres nationalités	194	103	27	64

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 10: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	1 067	896	26	145
Suisse	614	614		
Total étrangers	453	282	26	145
France	95	51	0	44
Portugal	90	88	0	2
Italie	49	49	0	0
Nigéria	32	0	8	24
Espagne	28	23	0	5
Algérie	18	3	3	12
Maroc	17	11	0	6
Kosovo	12	9	2	1
Albanie	11	0	0	11
Autres nationalités	101	48	13	40

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	363	89	28	246
Suisse	35	35		
Total étrangers	328	54	28	246
Nigéria	36	0	3	33
Algérie	31	0	4	27
Maroc	29	7	1	21
Turquie	26	14	1	11
Kosovo	21	2	0	19
France	20	9	0	11
Tunisie	20	2	0	18
Autres nationalités	145	20	19	106

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 12: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.5 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

2.4.5.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	111	47	25	18	26	2	229
Suisses	73	32	13	10	14	0	142
Étrangers	38	15	12	8	12	2	87
résidents	26	13	10	5	7	2	63
asile	3	1	0	0	1	0	5
autres	9	1	2	3	4	0	19
Total adultes	1 136	510	305	160	210	55	2 376
Suisses	549	236	122	73	78	19	1 077
Étrangers	587	274	183	87	132	36	1 299
résidents	345	163	114	65	75	19	781
asile	54	28	8	6	5	4	105
autres	188	83	61	16	52	13	413

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 13: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.5.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	115	55	11	4	2	0	187
Suisses	83	38	11	4	0	0	136
Étrangers	32	17	0	0	2	0	51
résidents	28	17	0	0	1	0	46
asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	4	0	0	0	1	0	5
Total adultes	455	242	99	36	44	4	880
Suisses	258	116	59	19	23	3	478
Étrangers	197	126	40	17	21	1	402
résidents	120	66	23	11	16	0	236
asile	10	10	5	0	0	1	26
autres	67	50	12	6	5	0	140

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 14: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.5.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	5	0	0	0	0	0	5
Suisses	1	0	0	0	0	0	1
Étrangers	4	0	0	0	0	0	4
résidents	0	0	0	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	4	0	0	0	0	0	4
Total adultes	247	81	17	5	7	1	358
Suisses	25	7	1	1	0	0	34
Étrangers	222	74	16	4	7	1	324
résidents	41	12	1	0	0	0	54
asile	23	3	1	0	0	1	28
autres	158	59	14	4	7	0	242

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 15: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.6 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	4 295	747	145	67	52	3

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 16: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

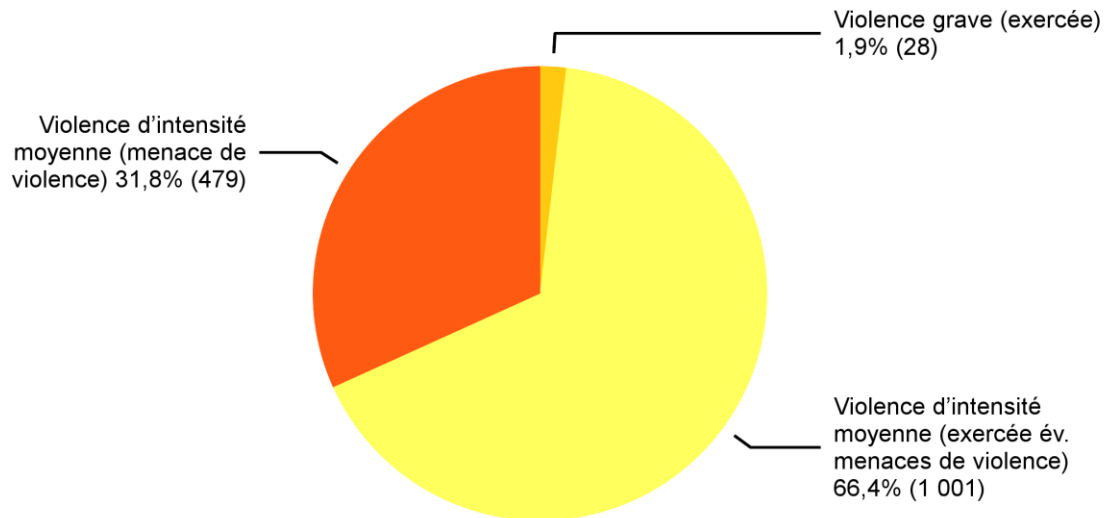
3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 *Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions*

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2015		2016		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total violence	1 515	91,3%	1 508	90,7%	0%
Violence grave (exercée)	31	90,3%	28	78,6%	-10%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	6	100,0%	5	100,0%	-17%
Homicides avec arme à feu	1	100,0%	0	–	-100%
Homicides avec arme coupante/tranchante	1	100,0%	2	100,0%	100%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
Homicides avec violence physique	4	100,0%	2	100,0%	-50%
Homicides autre instrument	0	–	1	100,0%	–
Homicides sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	9	100,0%	8	62,5%	-11%
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	6	100,0%	0	–	-100%
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	–	1	100,0%	–
Lés. corp. graves avec violence physique	3	100,0%	7	57,1%	133%
Lés. corp. graves autre instrument	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	–	0	–	0%
Prise d'otage (Art. 185)	0	–	0	–	0%
Viol (Art. 190)	16	81,3%	15	80,0%	-6%
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	–	0	–	0%
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	965	89,3%	1 001	90,0%	4%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	201	90,5%	203	84,2%	1%
Voies de fait (Art. 126)	510	93,5%	532	94,4%	4%
Participation à rixe (Art. 133) ¹	25	96,0%	23	100,0%	-8%
Participation à agression (Art. 134) ¹	47	76,6%	23	95,7%	-51%
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	44	34,1%	41	29,3%	-7%
Contrainte (Art. 181)	37	89,2%	81	95,1%	119%
Mariage forcé (Art. 181a)	1	100%	0	–	-100%
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	9	77,8%	9	88,9%	0%
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	–	0	–	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	19	89,5%	16	93,8%	-16%
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	72	97,2%	73	97,3%	1%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	–	0	–	0%
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	519	95,0%	479	92,9%	-8%
Menaces (Art. 180)	507	95,9%	464	94,8%	-8%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	12	58,3%	15	33,3%	25%

© OFS, Neuchâtel 2017

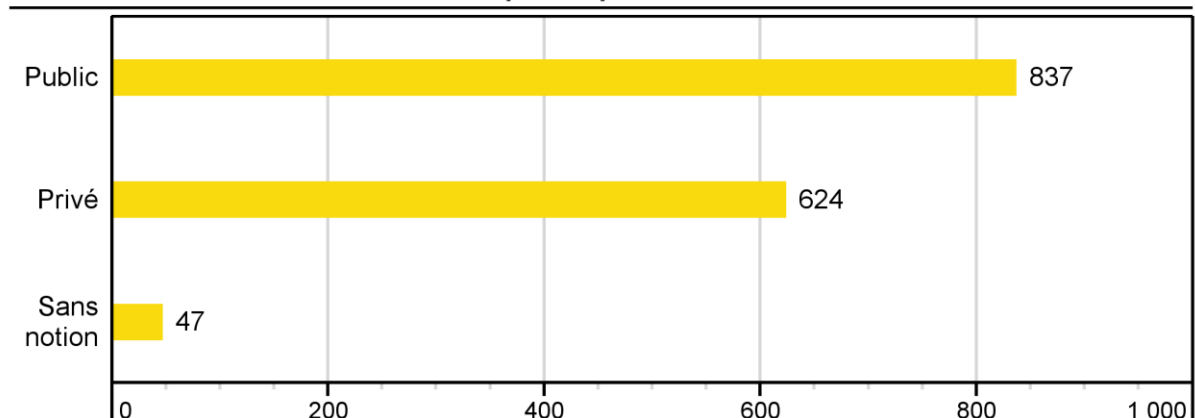
Tableau 17: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

¹ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

3.1.3 *Infractions de violence selon l'endroit*

3.1.3.1 *Infractions de violence selon l'endroit: public-privé*

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 10.2.2017

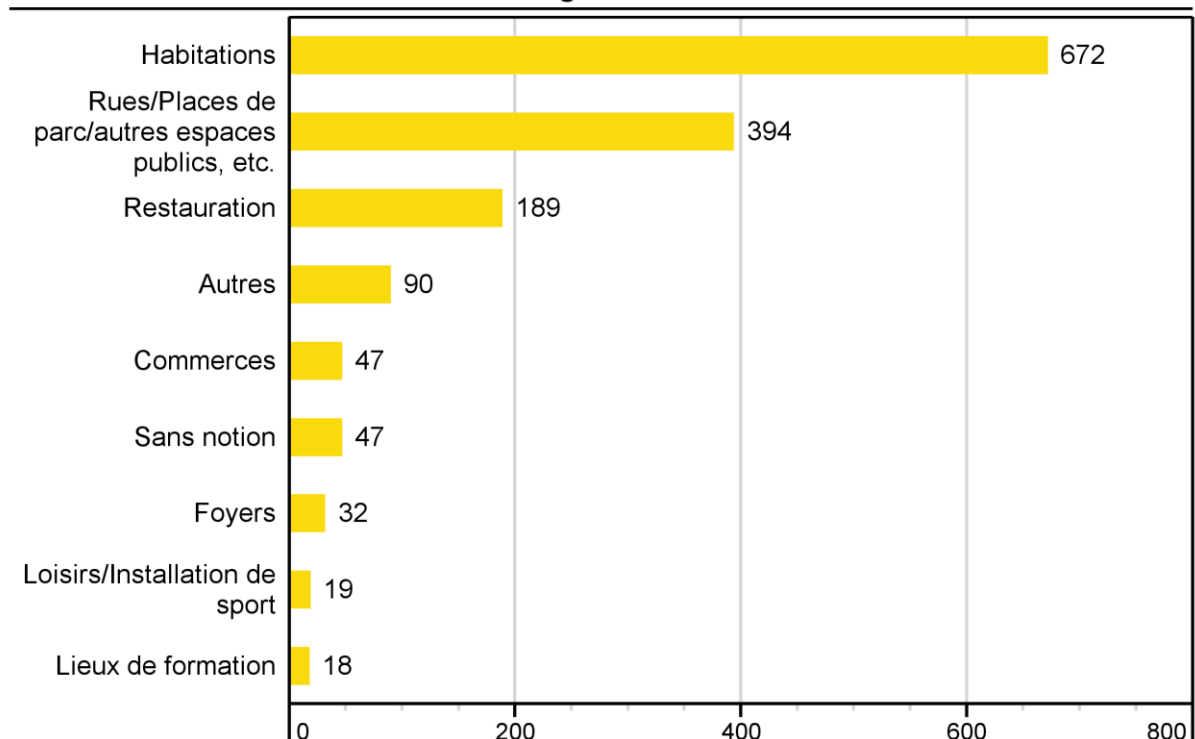
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

3.1.3.2 *Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées*

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

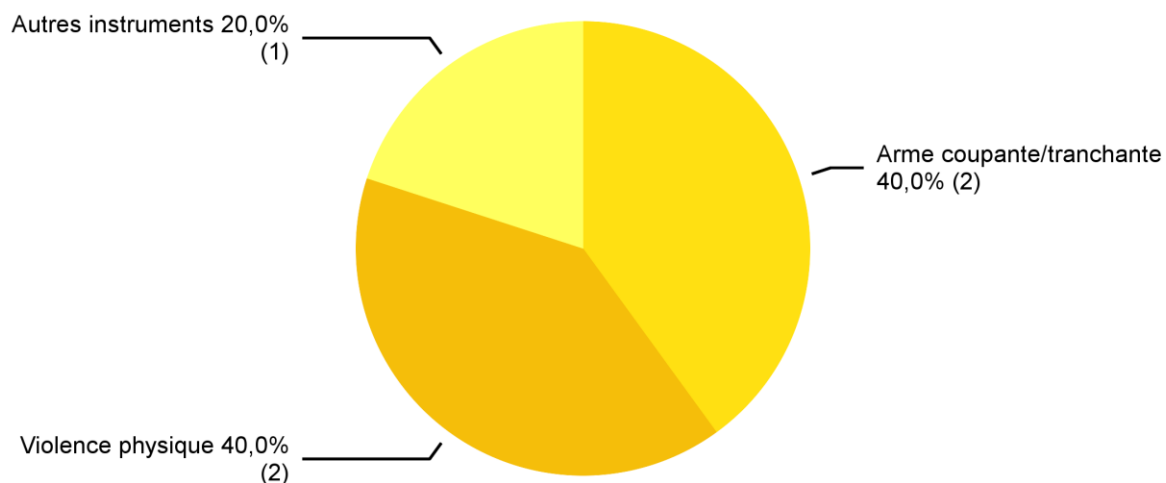
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 10.2.2017

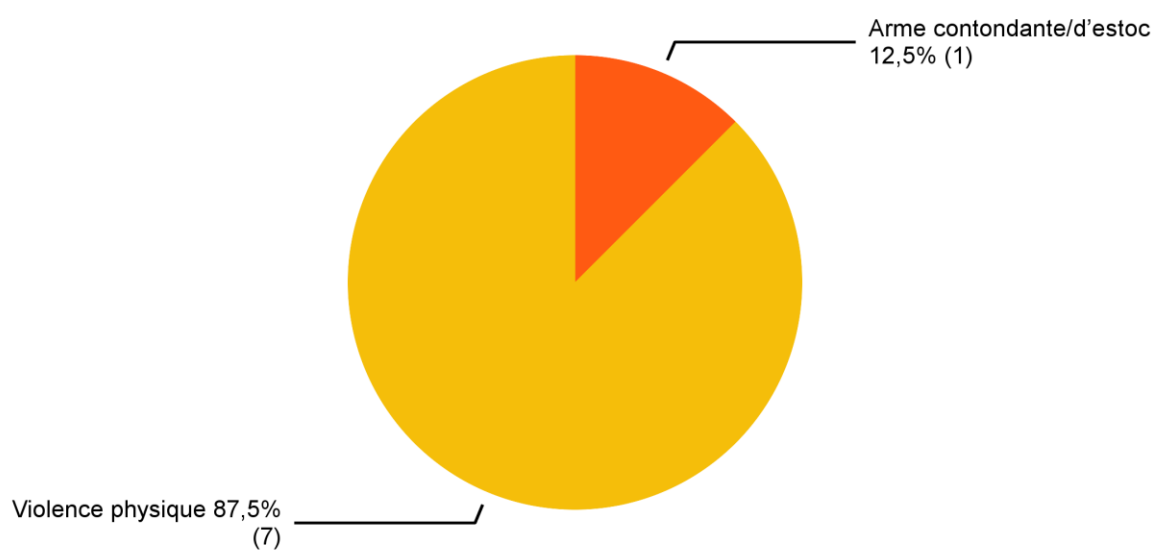
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 17: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18–24	>24	M	Total	Résid.
Total violence	1 007	75	167	765	776	533	409
Violence grave (exercée)	22	0	5	17	21	13	7
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	5	0	1	4	5	3	2
Homicides arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme coupante/tranchante	2	0	1	1	2	2	1
Homicides arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides violence physique	2	0	0	2	2	1	1
Homicides autre instrument	1	0	0	1	1	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	5	0	1	4	4	3	3
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	1	0	0	1	0	0	0
Lés. corp. grav. violence physique	4	0	1	3	4	3	3
Lés. corp. graves autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	12	0	3	9	12	7	2
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	785	61	142	582	595	426	328
Lésions corporelles simples (Art. 123)	171	18	44	109	145	87	64
Voies de fait (Art. 126)	472	25	75	372	332	271	238
Participation à rixe (Art. 133)	22	1	11	10	18	10	7
Participation à agression (Art. 134)	16	10	6	0	16	6	5
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	24	10	5	9	21	15	11
Contrainte (Art. 181)	77	1	7	69	65	39	30
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	7	0	1	6	5	5	3
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	15	8	2	5	15	8	5
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	97	1	21	75	81	51	14
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	464	28	59	377	382	257	218
Menaces (Art. 180)	460	28	58	374	379	255	216
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	5	0	1	4	4	3	3

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 18: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Âge			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
Total violence	1 219	117	179	913	659	550	10
Violence grave (exercée)	28	5	4	19	8	20	0
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	5	2	0	3	3	2	0
Homicides avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	2	1	0	1	2	0	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	2	1	0	1	1	1	0
Homicides autre instrument	1	0	0	1	0	1	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	8	0	0	8	5	3	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	1	0	0	1	0	1	0
Lés. corp. graves avec violence physique	7	0	0	7	5	2	0
Lés. corp. graves autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	15	3	4	8	0	15	0
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	921	97	137	680	497	417	7
Lésions corporelles simples (Art. 123)	201	19	36	146	129	72	0
Voies de fait (Art. 126)	515	51	73	391	251	264	0
Participation à rixe (Art. 133)	20	0	8	12	13	7	0
Participation à agression (Art. 134)	8	3	1	4	8	0	0
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	50	6	14	25	36	9	5
Contrainte (Art. 181)	84	11	10	63	17	67	0
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	9	0	2	7	3	6	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	16	10	1	5	3	13	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	94	0	4	88	70	22	2
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	534	37	70	424	266	265	3
Menaces (Art. 180)	521	34	69	416	258	261	2
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	14	3	1	9	8	5	1

© OFS, Neuchâtel 2017

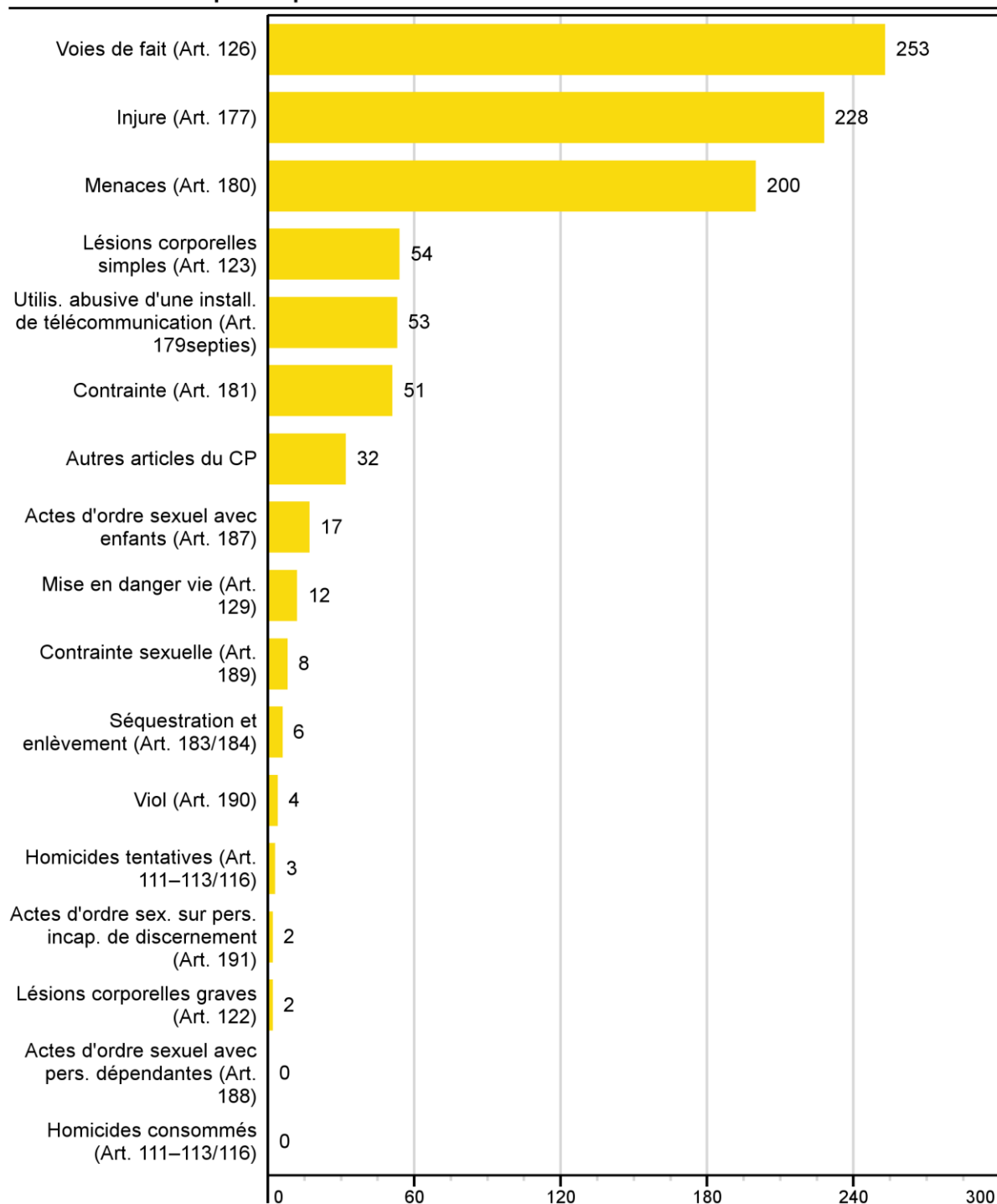
Tableau 19: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions

Violences domestiques: évolution des infractions

	2015	2016	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violences domestiques	920	925	1%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	4	0	-100%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	1	3	200%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	0	2	–
Lésions corporelles simples (Art. 123)	57	54	-5%
Voies de fait (Art. 126)	244	253	4%
Mise en danger vie (Art. 129)	11	12	9%
Injure (Art. 177)	248	228	-8%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	43	53	23%
Menaces (Art. 180)	224	200	-11%
Contrainte (Art. 181)	20	51	155%
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	4	6	50%
Actes d'ordre sexuel sur enfant (Art. 187)	23	17	-26%
Actes d'ordre sex. sur personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	7	8	14%
Viol (Art. 190)	4	4	0%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	1	2	100%
Autres articles du CP ²	29	32	10%

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 20: Violences domestiques: évolution des infractions

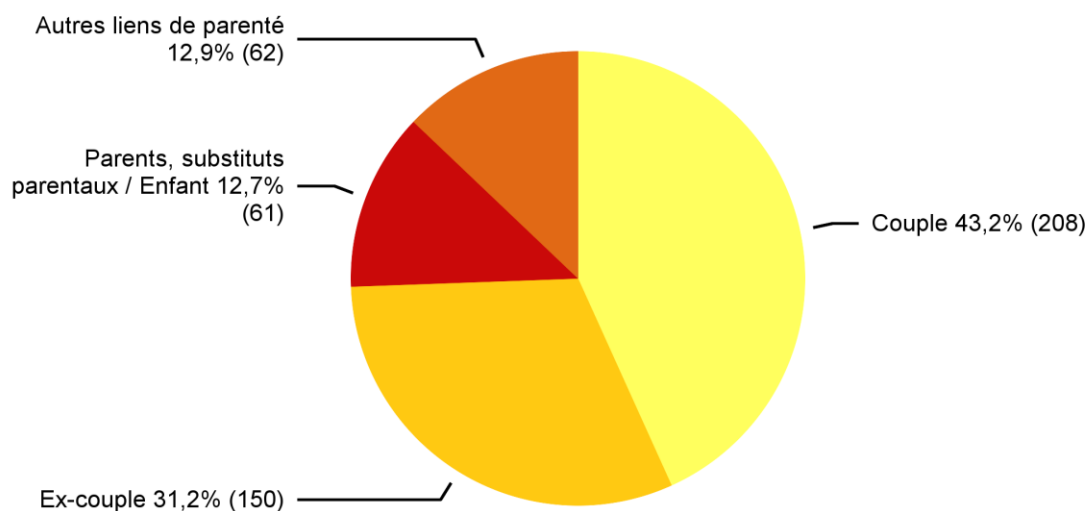
La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 47% de ces infractions.

La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

² Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/partenaire forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

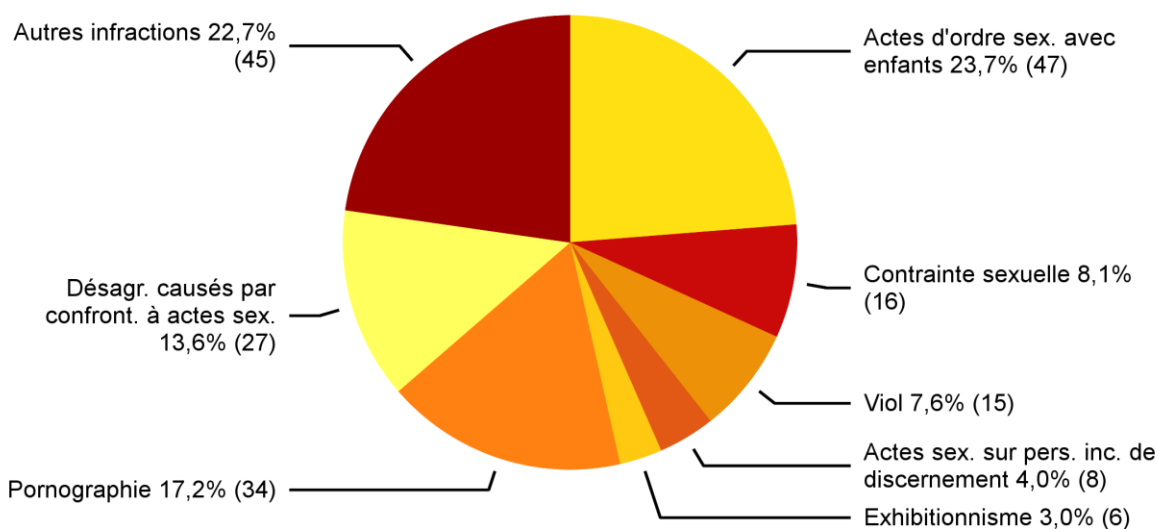
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police entre dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

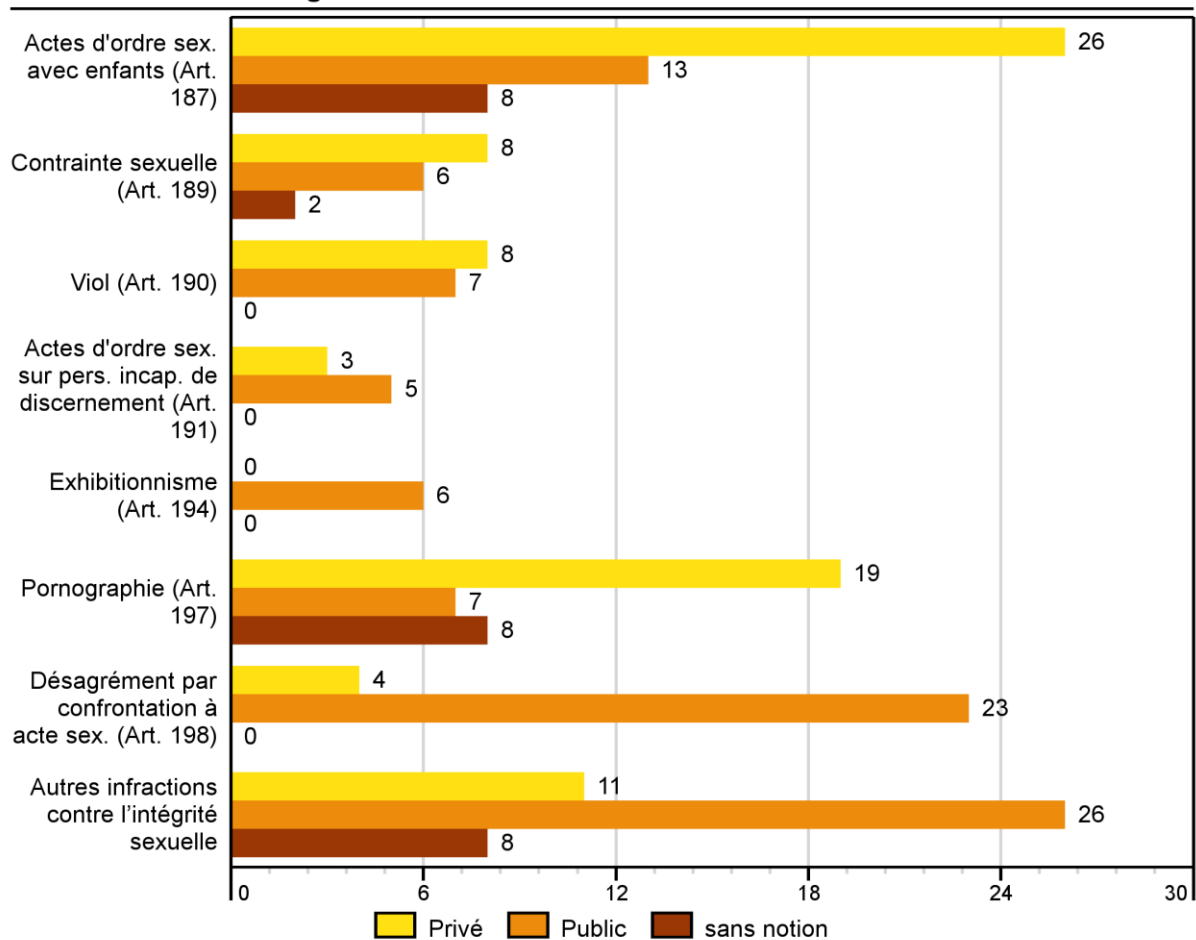
	2015		2016		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total intégrité sexuelle	191	84,8%	198	87,4%	4%
Actes d'ordre sex. avec enfants (Art. 187)	61	86,9%	47	80,9%	-23%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	19	89,5%	16	93,8%	-16%
Viol (Art. 190)	16	81,3%	15	80,0%	-6%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	9	55,6%	8	87,5%	-11%
Exhibitionnisme (Art. 194)	9	33,3%	6	66,7%	-33%
Pornographie (Art. 197)	23	100,0%	34	88,2%	48%
Désagrément par confrontation à actes sex. (Art. 198)	30	80,0%	27	81,5%	-10%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	24	100,0%	45	100,0%	88%

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

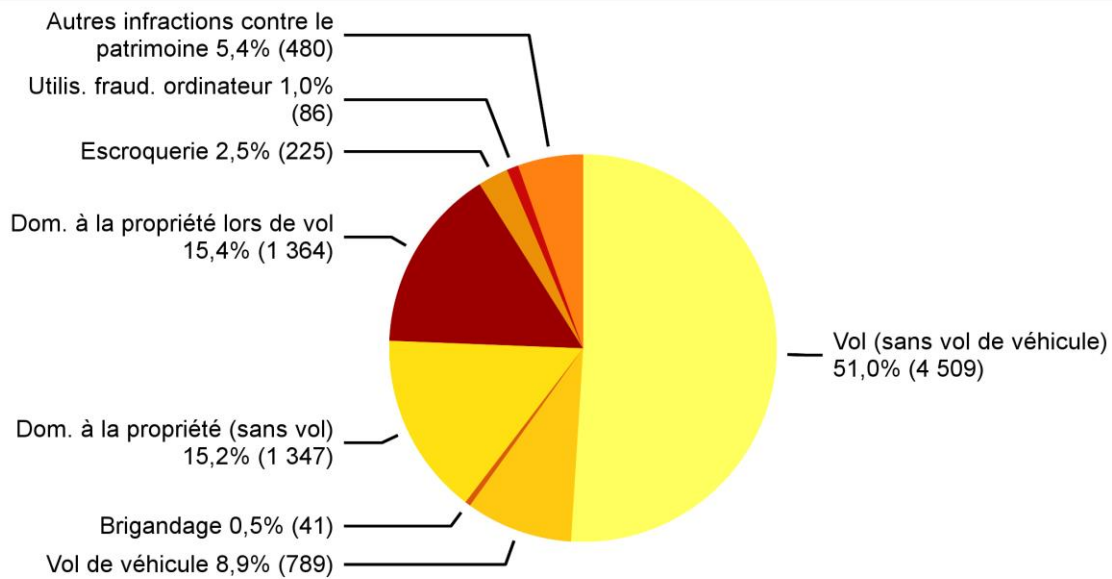
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

	2015		2016		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total patrimoine	10 562	25,2%	8 841	24,7%	-16%
Apprpr. illégitime (Art. 137)	216	19,4%	176	23,3%	-19%
Abus de confiance (Art. 138)	86	94,2%	86	97,7%	0%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	5 410	24,1%	4 509	24,3%	-17%
Vol de véhicule (Art. 139)	909	13,9%	789	10,0%	-13%
Brigandage (Art. 140)	44	34,1%	41	29,3%	-7%
Soustraction de chose (Art. 141)	1	100,0%	2	100,0%	100%
Soustraction de données (Art. 143)	15	6,7%	29	6,9%	93%
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	11	54,5%	11	45,5%	0%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 497	20,8%	1 347	23,5%	-10%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	1 862	25,0%	1 364	18,1%	-27%
Escroquerie (Art. 146)	202	48,5%	225	48,9%	11%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	122	27,9%	86	40,7%	-30%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	22	95,5%	11	72,7%	-50%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	22	90,9%	23	91,3%	5%
Extorsion et chantage (Art. 156)	12	58,3%	15	33,3%	25%
Gestion déloyale (Art. 158)	4	100,0%	9	100,0%	125%
Détournement de salaire (Art. 159)	1	100,0%	6	100,0%	500%
Recel (Art. 160)	59	91,5%	54	96,3%	-8%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	5	100,0%	1	100,0%	-80%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	7	100,0%	10	100,0%	43%
Autres infractions contre le patrimoine	55	98,2%	47	97,9%	-15%

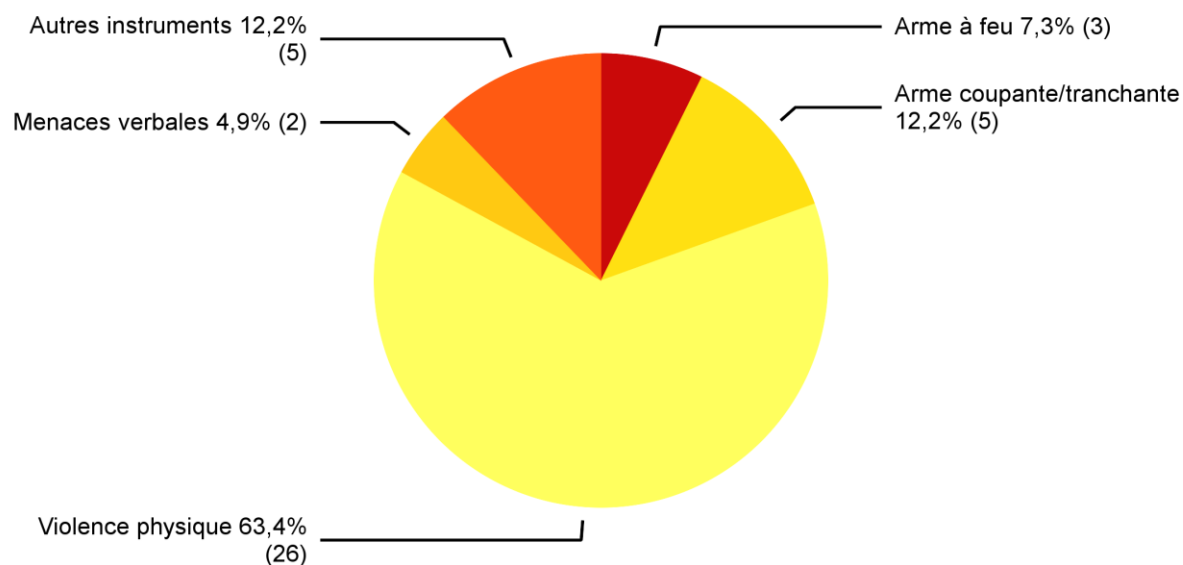
© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 22: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 24: Brigandage selon l'instrument

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

	2015		2016		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (Art. 140)	44	34,1%	41	29,3%	-7%
Arme à feu	6	33,3%	3	33,3%	-50%
Arme coupante/tranchante	7	71,4%	5	0,0%	-29%
Arme contondante/d'estoc	2	100,0%	0	–	-100%
Violence physique	28	21,4%	26	30,8%	-7%
Menaces verbales	1	0,0%	2	50,0%	100%
Autres instruments	0	–	5	40,0%	–
Instrument inconnu	0	–	0	–	0%

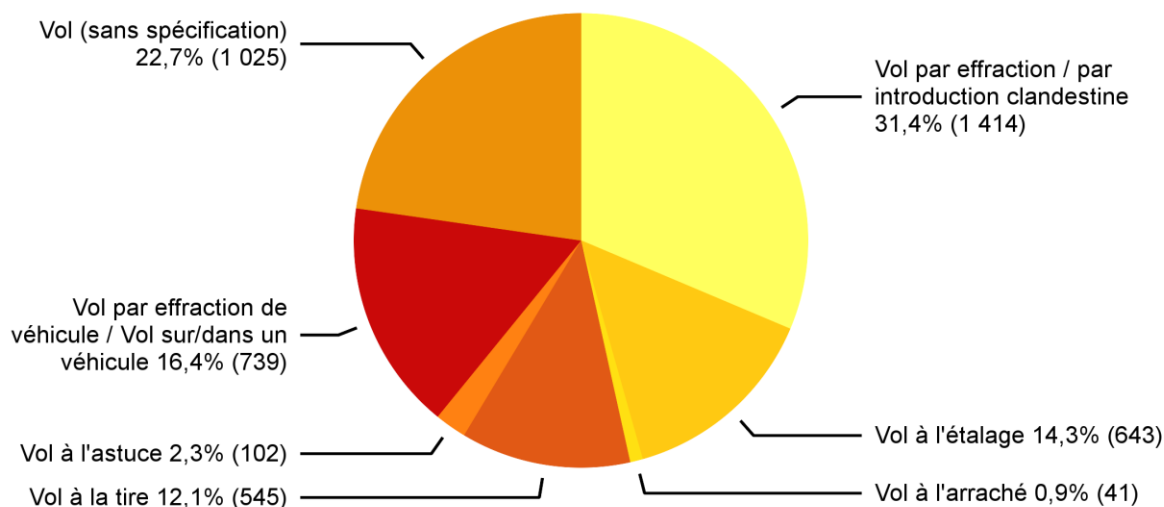
© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 23: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

La loi ne connaît que le vol de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidation et évolution des infractions

	2015		2016		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	5 410	24,1%	4 509	24,3%	-17%
Vol (sans spécification)	1 160	17,6%	1 025	17,3%	-12%
Vol par effraction	1 442	26,7%	963	18,3%	-33%
Vol par introduction clandestine	477	17,4%	451	18,6%	-5%
Vol à l'étalage	633	76,3%	643	82,3%	2%
Vol à l'arraché	36	8,3%	41	24,4%	14%
Vol à la tire	681	3,4%	545	3,7%	-20%
Vol à l'astuce	135	34,1%	102	27,5%	-24%
Vol par effraction de véhicule	298	8,7%	297	3,7%	0%
Vol sur/dans un véhicule	548	9,5%	442	13,3%	-19%

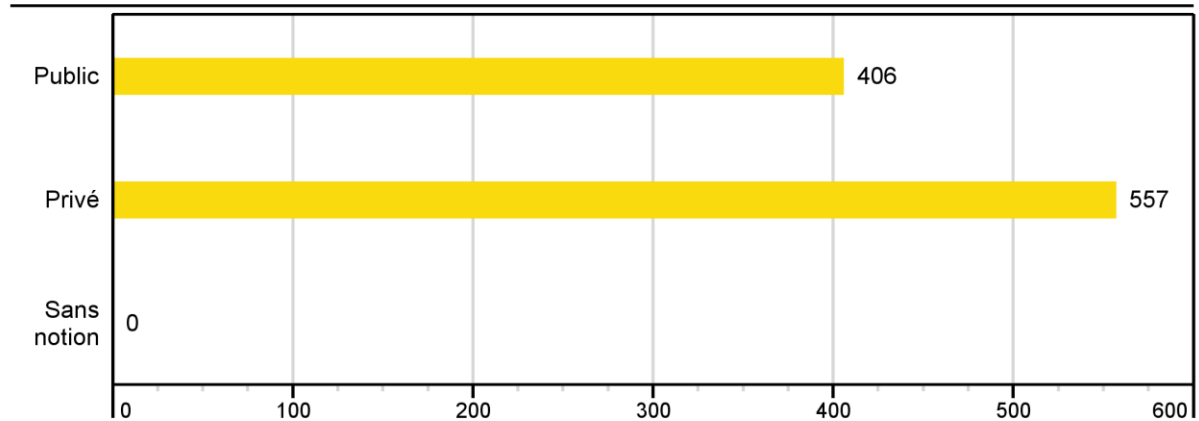
© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 24: Type de vol: élucidation et évolution des infractions

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

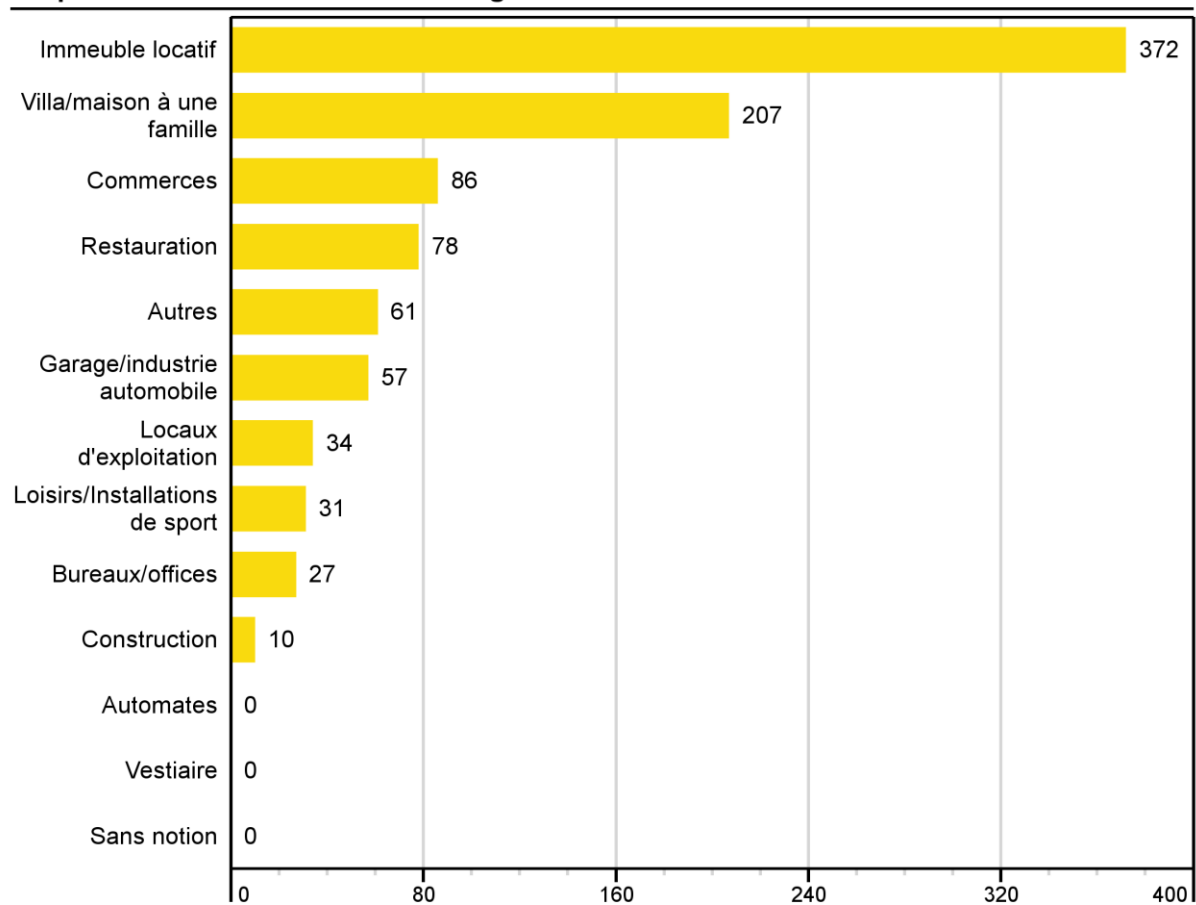
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

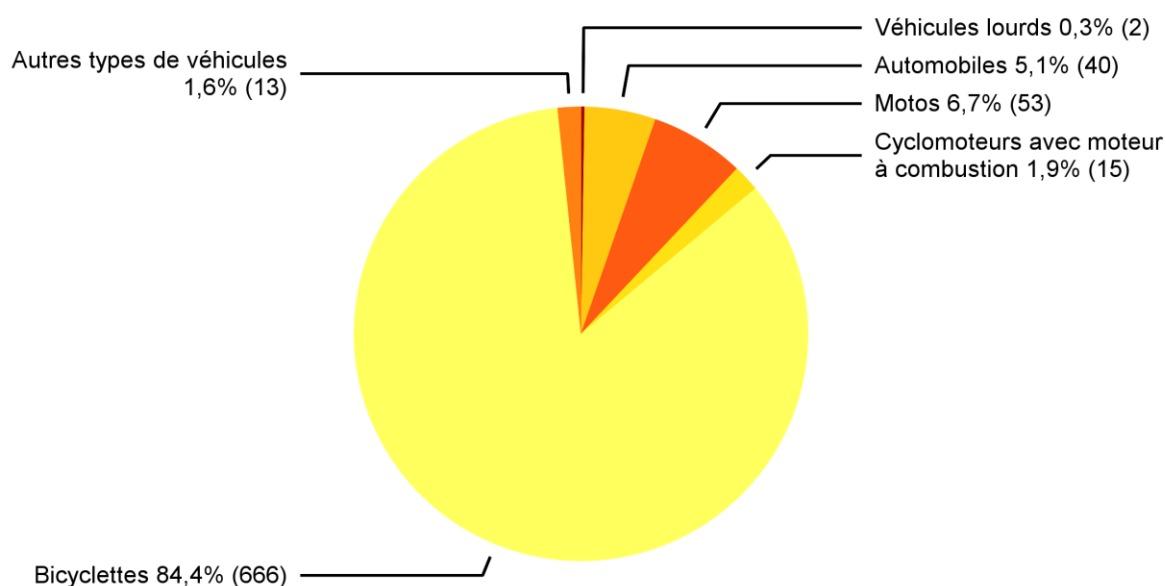
© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

	2015		2016		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total vols de véhicules	909	13,9%	789	10,0%	-13%
Véhicules lourds	1	0,0%	2	50,0%	100%
Automobiles	57	50,9%	40	57,5%	-30%
Motos	51	23,5%	53	18,9%	4%
Cyclomoteurs avec moteur à combustion	27	18,5%	15	20,0%	-44%
Cyclomoteurs avec moteur électrique	0	–	0	–	0%
Bicyclettes	758	10,2%	666	5,3%	-12%
Autres véhicules	15	20,0%	13	53,8%	-13%

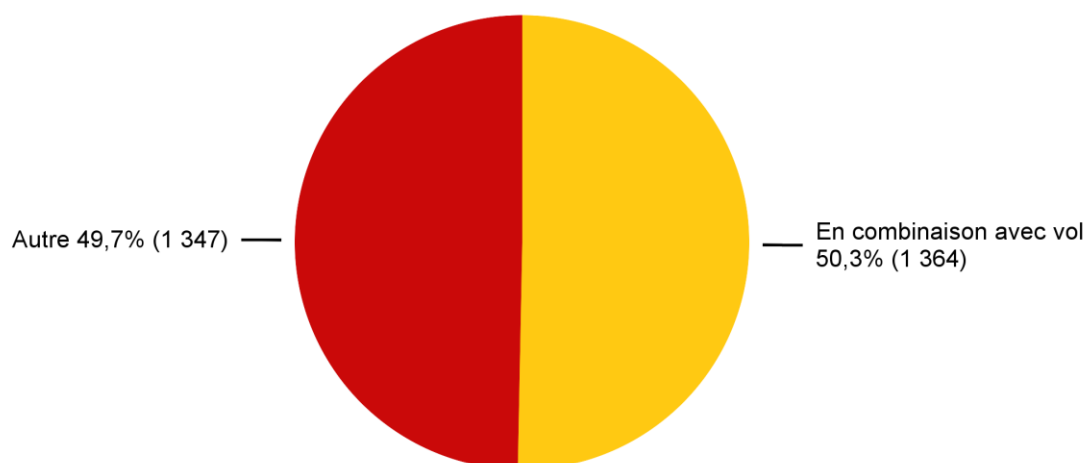
© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 25: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété: répartition selon le contexte



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 29: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi résulter d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégaux, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

	2015		2016		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	3 359	23,1%	2 711	20,8%	-19%
En combinaison avec vol	1 862	25,0%	1 364	18,1%	-27%
Vandalisme	—	—	—	—	—
Autre	1 497	20,8%	1 347	23,5%	-10%

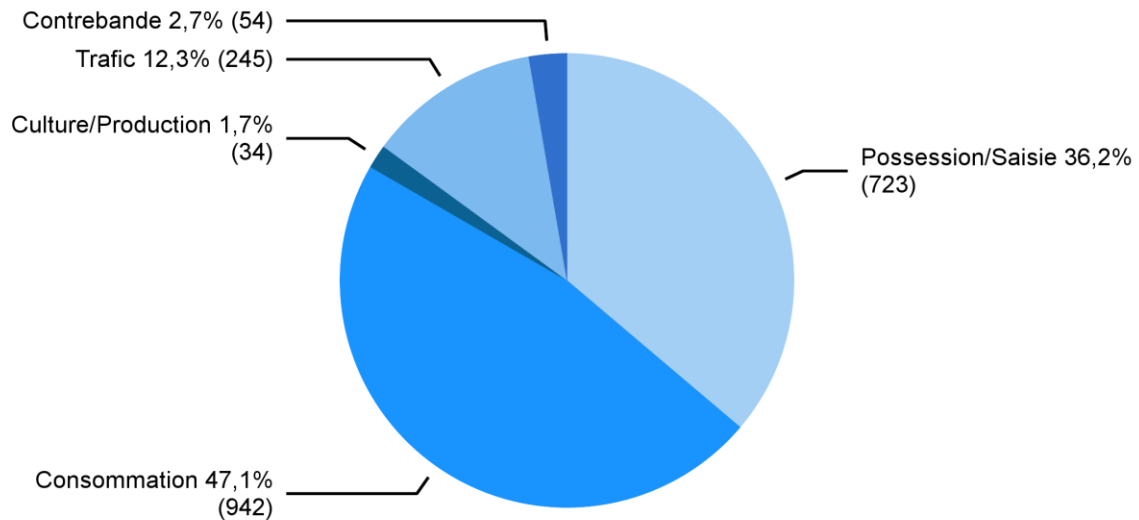
© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 26: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 30: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

3.9.2 *Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions*

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

	2015		2016		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LStup	1 836	99,6%	1 998	99,7%	9%
Total possession/saisie	689	99,4%	723	100,0%	5%
Possession/saisie contravention	0	–	0	–	0%
Possession/saisie délit	681	99,4%	710	100,0%	4%
Possession/saisie crime	8	100,0%	13	100,0%	63%
Total consommation	797	100,0%	942	100,0%	18%
Total culture/production	46	100,0%	34	100,0%	-26%
Culture/production contravention	0	–	0	–	0%
Culture/production délit	44	100,0%	32	100,0%	-27%
Culture/production crime	2	100,0%	2	100,0%	0%
Total trafic	222	99,1%	245	98,8%	10%
Trafic délit	182	98,9%	186	98,4%	2%
Trafic crime	40	100,0%	59	100,0%	48%
Total contrebande	82	97,6%	54	94,4%	-34%
Importation, exportation, transit délit	81	97,5%	51	94,1%	-37%
Importation, exportation, transit crime	1	100,0%	3	100,0%	200%

© OFS, Neuchâtel 2017

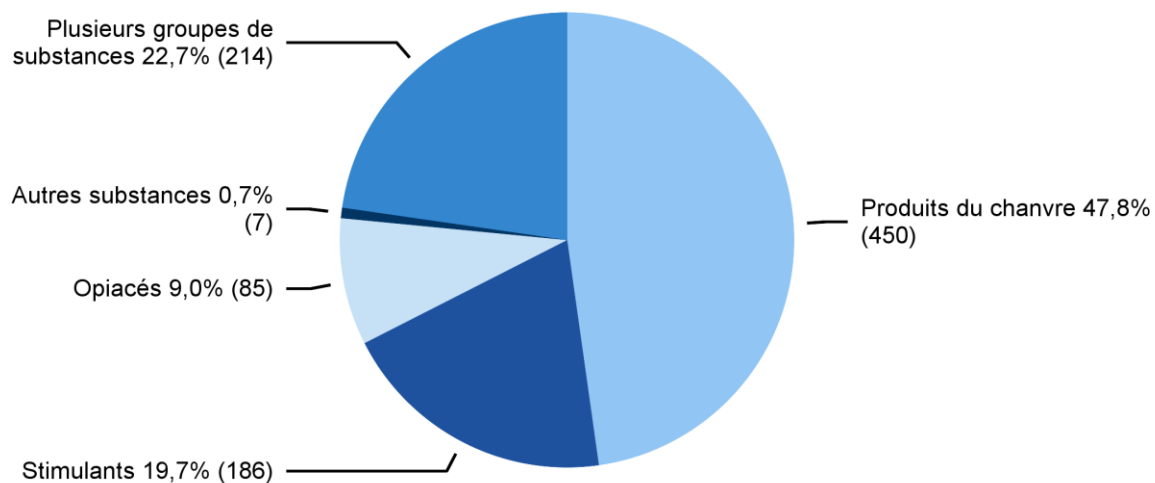
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 10.2.2017

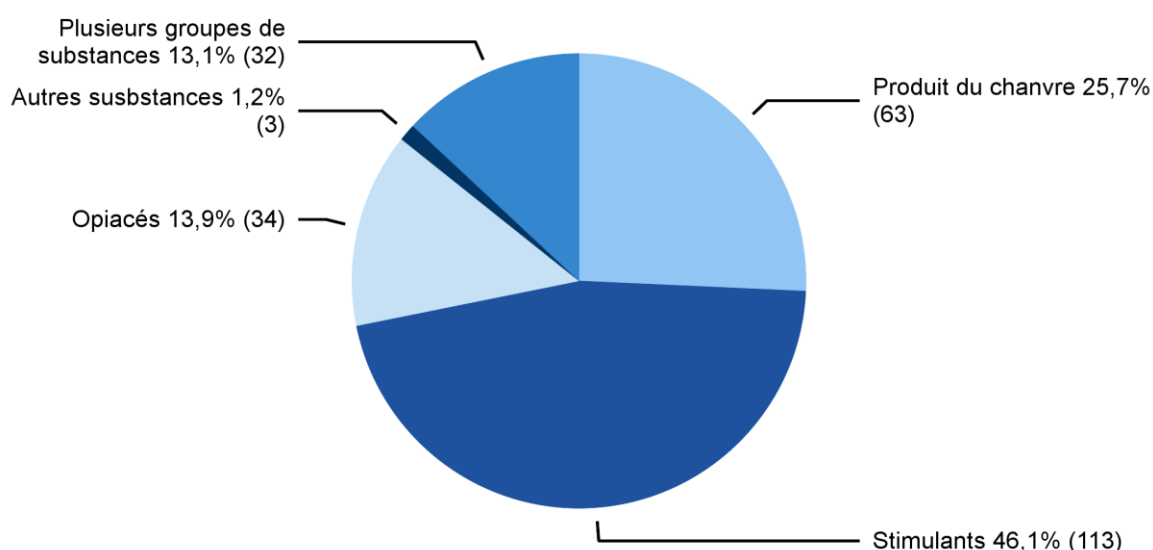
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 31: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

3.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 32: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10–14	15–17	18–19	20–24	25–29	30–39	40–49	50–59	60+	sans notion
Suisses	377	0	4	64	32	72	48	86	57	12	2	0
Étrangers	262	0	2	20	15	45	42	86	44	6	2	0
résidents	181	0	2	18	8	29	18	59	40	6	1	0
asile	14	0	0	0	2	2	5	5	0	0	0	0
autres	67	0	0	2	5	14	19	22	4	0	1	0
Suissesses	98	0	3	10	0	11	23	27	19	3	2	0
Étrangères	40	0	2	8	3	3	3	10	7	3	1	0
résidents	39	0	2	8	3	3	3	9	7	3	1	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	71	0	0	6	7	14	11	18	12	3	0	0
Étrangers	118	0	1	2	14	31	23	28	15	3	1	0
résidents	41	0	1	1	3	7	4	10	12	2	1	0
asile	14	0	0	0	1	4	4	4	1	0	0	0
autres	63	0	0	1	10	20	15	14	2	1	0	0
Suissesses	10	0	0	1	0	2	4	0	2	1	0	0
Étrangères	10	0	0	0	1	1	1	2	3	1	1	0
résidents	9	0	0	0	1	0	1	2	3	1	1	0
asile	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	154	26	5	2	0	0	187
Suisses	113	17	5	1	0	0	136
Étrangers	41	9	0	1	0	0	51
résidents	37	9	0	0	0	0	46
asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	4	0	0	1	0	0	5
Total adultes	707	116	29	15	12	1	880
Suisses	391	59	14	6	7	1	478
Étrangers	316	57	15	9	5	0	402
résidents	181	34	12	5	4	0	236
asile	22	3	0	0	1	0	26
autres	113	20	3	4	0	0	140

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

Décès dus à la drogue: évolution

	2015	2016	Différence
Hommes	0	2	–
Femmes	0	1	–
Adultes	0	3	–
Mineurs	0	0	0%
Suisses/esses	0	3	–
Étrangers/ères	0	0	0%
Total décès dus à la drogue	0	3	–

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 31: Décès dus à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort n'entre pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. Quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue, la police sera souvent appelée, mais certainement pas dans tous les cas. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

	Affaires	Pièces/tablettes/ doses/joints	kg	ml	Plantes
Produits de chanvre					
Graines de cannabis	–	–	–	–	–
Chanvre (jeunes plantations sans inflorescences)	–	–	–	–	–
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	18	–	140,000	–	454
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	7	–	0,092	–	24
Haschisch	114	6	0,913	–	–
Huile de haschisch	–	–	–	–	–
Marijuana	392	71	5,738	–	24
Cannabinoïdes de synthèse	–	–	–	–	–
Stimulants					
Amphétamine	25	13	0,090	–	–
Crack	–	–	–	–	–
Ecstasy	34	886	0,064	–	–
Khat	3	–	26,820	–	–
Feuilles de coca	–	–	–	–	–
Cocaïne	97	28	6,416	–	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	49	242	0,219	–	–
Méphédron	–	–	–	–	–
MDPV	–	–	–	–	–
Opiacés					
Héroïne	87	2	1,841	–	–
Morphine-/héroïne-base	1	–	–	–	–
Opium	3	–	0,002	–	–
Méthadone	7	106	0,012	–	–
Autres produits de substitution	–	–	–	–	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	2	–	0,014	–	–
LSD	3	7	–	–	–
Mescaline	–	–	–	–	–
Autres hallucinogènes	–	–	–	–	–
Autres substances					
GHB/GBL	3	–	–	24	–
Autres substances stupéfiantes	7	103	–	–	–
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	–	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	13	347	–	–	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	–	–	–	–	–
Substances de coupage	–	–	–	–	–
Substance pas encore connue	–	–	–	–	–

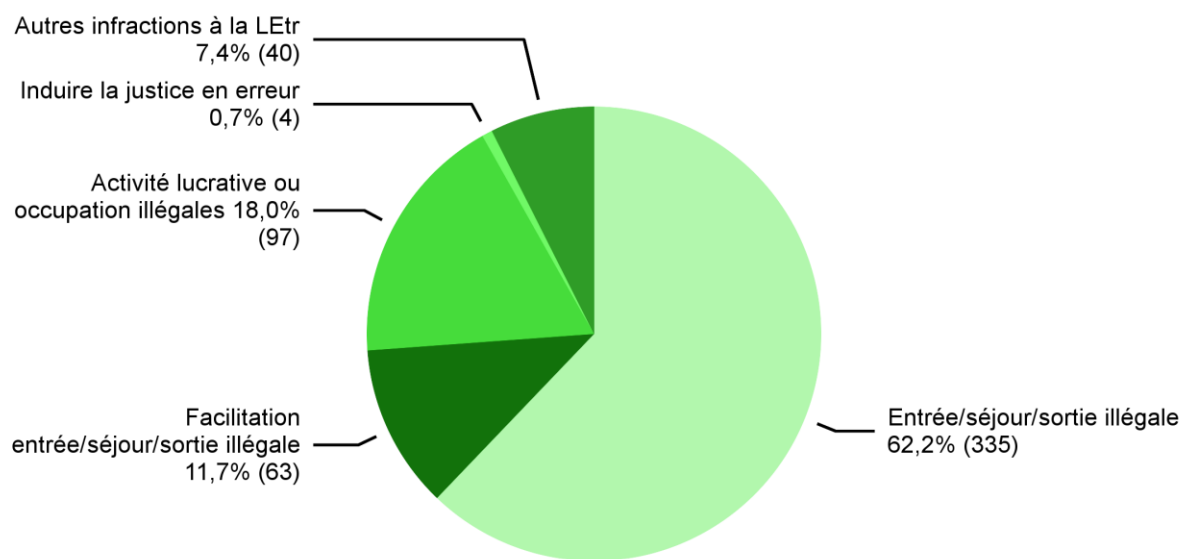
© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 32: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

3.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

3.10.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 33: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

3.10.2 *Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions*

Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

	2015		2016		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LEtr	402	100,0%	539	100,0%	34%
Total entrée/séjour/sortie illégaux	304	100,0%	335	100,0%	10%
Viol. des dispo. sur l'entrée	21	100,0%	14	100,0%	-33%
Séjour illégal	283	100,0%	321	100,0%	13%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	0	–	0	–	0%
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	–	0	–	0%
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	33	100,0%	63	100,0%	91%
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégaux	33	100,0%	63	100,0%	91%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	–	0	–	0%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	–	0	–	0%
Total activité lucrative ou occupation illégaux	41	100,0%	97	100,0%	137%
Exercer une activité lucrative sans autoris.	28	100,0%	72	100,0%	157%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	0	–	0	–	0%
Occupation d'étrangers non autorisée	13	100,0%	25	100,0%	92%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	–	0	–	0%
Changement d'emploi sans autoris.	0	–	0	–	0%
Total induire la justice en erreur	6	100,0%	4	100,0%	-33%
Fausses indications/dissimulation de faits	2	100,0%	3	100,0%	50%
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	4	100,0%	1	100,0%	-75%
Total autres infractions à la LEtr	18	100,0%	40	100,0%	122%
Non-respect assign. lieu de résidence	15	100,0%	33	100,0%	120%
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	0	–	3	100,0%	–
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	–	0	–	0%
Non-respect des conditions de l'autorisation	3	100,0%	4	100,0%	33%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	–	0	–	0%
Autres infractions à la LEtr	0	–	0	–	0%

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 33: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

4 Évolution

4.1 Tableaux

4.1.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Code pénal (CP)	13 487	14 659	16 624	16 006	14 462	15 596	13 374
Loi sur les stupéfiants (LStup)	1 762	1 500	2 102	2 158	1 815	1 836	1 998
Loi sur les étrangers (LEtr)	429	389	454	479	622	402	539

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 34: Infractions selon la loi

4.1.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total général du Code pénal	13 487	14 659	16 624	16 006	14 462	15 596	13 374
Total vie et intégrité corporelle	1 050	975	996	879	841	862	871
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	1	1	1	0	0	4	0
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	6	7	3	1	1	2	5
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	6	6	6	5	9	8
Lésions corporelles simples (Art. 123)	172	197	268	231	238	201	203
Total patrimoine	8 996	10 062	11 547	11 250	9 968	10 562	8 841
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	4 378	5 429	6 555	6 573	5 643	5 410	4 509
dont vol par effraction	1 272	1 277	1 615	1 614	1 491	1 442	963
dont vol à l'arrachée	26	46	51	58	42	36	41
Vol de véhicule (Art. 139)	694	682	642	660	704	909	789
Brigandage (Art. 140)	67	63	103	101	64	44	41
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 782	1 855	1 655	1 462	1 232	1 497	1 347
Escroquerie (Art. 146)	114	146	149	143	130	202	225
Extorsion et chantage (Art. 156)	4	8	23	12	17	12	15
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	81	43	41	35	64	55	47
Total honneur, domaine secret ou privé	596	736	761	744	685	747	731
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	94	121	110	99	109	83	107
Total liberté	2 046	2 062	2 406	2 363	2 241	2 662	2 170
Menaces (Art. 180)	611	617	599	526	520	507	464
Contrainte (Art. 181)	23	19	24	44	36	37	81
Traite d'êtres humains (Art. 182)	1	0	0	1	1	1	0
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	3	15	6	12	2	9	9
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	108	91	121	114	112	98	93
Total intégrité sexuelle	187	213	194	181	193	191	198
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	59	75	53	58	68	61	47
Viol (Art. 190)	23	18	27	16	15	16	15
Exhibitionnisme (Art. 194)	9	10	15	5	7	9	6
Pornographie (Art. 197)	13	18	14	21	26	23	34
Total danger collectif	132	96	80	74	75	74	65
Incendie intentionnel (Art. 221)	82	43	26	20	36	37	24
Total autorité publique	147	175	129	141	109	129	124
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	56	65	48	68	56	72	73
Total administration de la justice	80	75	115	102	111	127	131
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	5	3	16	17	25	8	31
Autres Code pénal	253	265	396	272	239	242	243

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 35: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

4.1.3 Code pénal: infractions par district

Code pénal: infractions par district

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Neuchâtel	5 598	7 117	7 518	7 043	6 482	6 872	5 832
La Chaux-de-Fonds	3 606	3 535	4 260	4 223	3 412	3 706	3 263
Boudry	2 035	1 971	2 450	2 367	2 073	2 485	2 224
Le Locle	864	882	902	825	703	805	788
Val-de-Travers	842	653	817	846	1 037	1 011	693
Val-de-Ruz	542	501	677	702	755	717	574

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 36: Code pénal: infractions par district

4.1.4 Code pénal: infractions par commune

Code pénal: infractions par commune

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Neuchâtel	4 432	5 519	5 872	5 276	4 741	5 300	4 380
La Chaux-de-Fonds	3 586	3 517	4 241	4 194	3 384	3 655	3 248
Le Locle	747	759	742	666	583	686	645
Val-de-Travers	769	610	755	776	924	918	613
Val-de-Ruz	515	486	660	686	742	685	568
Milvignes	472	474	594	619	501	655	557
La Tène	352	520	575	643	532	601	409
Peseux	361	365	367	374	384	472	376
Boudry	288	316	524	463	253	362	364
Le Landeron	272	335	295	361	326	288	335
Cortailod	198	169	220	176	164	241	268
Saint-Blaise	208	327	307	296	333	295	266
Corcelles-Cormondrèche	124	192	237	231	227	274	216
Bevaix	241	214	216	196	190	160	192
Hauterive (NE)	105	139	173	182	226	166	181
Saint-Aubin-Sauges	172	106	105	125	179	126	140
Cornaux	109	81	110	122	132	86	125
Cressier (NE)	95	164	142	119	150	87	109
Gorgier	108	65	84	88	117	101	55
Les Verrières	41	30	45	48	70	53	54
Rochefort	55	50	76	63	48	60	49
Les Brenets	41	57	59	76	42	30	42
Les Ponts-de-Martel	54	33	56	38	42	41	39
La Brévine	14	25	9	31	20	27	36
La Côte-aux-Fées	32	13	17	22	43	40	26
Lignièrès	21	27	43	41	32	46	21
Le Cerneux-Péquignot	2	6	12	3	0	9	17
La Sagne	20	10	18	20	17	41	11
Brot-Plamboz	3	1	13	4	9	2	6
Enges	4	5	1	3	10	3	6
Valangin	27	15	17	16	13	32	6
Les Planchettes	0	8	1	9	11	10	4
Fresens	–	1	–	1	0	2	3
La Chaux-du-Milieu	3	1	11	7	7	10	3
Vaumarcus	14	15	25	20	6	24	3
Montalchez	2	4	2	11	4	8	1

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 37: Code pénal: infractions par commune

4.1.5 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total infractions à la LStup	1 762	1 500	2 102	2 158	1 815	1 836	1 998
Total possession/saisie	809	697	899	956	661	689	723
Possession/saisie contravention	0	0	0	0	0	0	0
Possession/saisie délit	808	695	890	945	645	681	710
Possession/saisie crime	1	2	9	11	16	8	13
Total consommation	756	615	920	883	773	797	942
Total culture/production	52	39	72	44	54	46	34
Culture/production contravention	0	0	0	0	0	0	0
Culture/production délit	46	39	71	44	53	44	32
Culture/production crime	6	0	1	0	1	2	2
Total trafic	133	114	180	244	291	222	245
Trafic délit	91	83	136	184	228	182	186
Trafic crime	42	31	44	60	63	40	59
Total contrebande	12	35	31	31	36	82	54
Importation, exportation, transit délit	8	21	27	26	27	81	51
Importation, exportation, transit crime	4	14	4	5	9	1	3

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants

4.1.6 Loi sur les stupéfiants: infractions par district

Loi sur les stupéfiants: infractions par district

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Neuchâtel	721	626	743	705	647	786	811
La Chaux-de-Fonds	475	445	669	765	627	514	565
Boudry	253	169	299	286	175	224	235
Val-de-Travers	143	69	132	136	131	128	139
Le Locle	83	108	185	185	165	86	134
Val-de-Ruz	87	83	74	81	70	98	114

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par district

4.1.7 *Loi sur les stupéfiants: infractions par commune*

Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Neuchâtel	616	500	577	626	550	649	676
La Chaux-de-Fonds	472	442	666	763	624	509	565
Le Locle	53	91	163	167	148	79	120
Val-de-Travers	131	57	118	109	114	110	120
Val-de-Ruz	83	83	74	79	64	98	101
Boudry	39	17	57	102	20	56	64
Bevaix	19	14	19	23	9	22	46
Le Landeron	44	42	53	13	38	36	44
Milvignes	72	31	92	63	41	46	41
La Tène	16	25	27	27	14	21	36
Cortailod	12	15	11	12	43	13	27
Saint-Blaise	16	23	28	16	13	24	21
Peseux	48	53	60	52	26	32	18
Saint-Aubin-Sauges	16	7	10	10	11	9	17
Hauterive (NE)	10	10	17	10	13	21	16
Corcelles-Cormondrèche	21	14	30	10	12	23	15
Valangin	4	0	0	2	6	0	13
Cressier (NE)	8	11	27	6	9	21	11
La Côte-aux-Fées	4	5	10	1	8	9	10
Les Verrières	8	7	4	26	9	9	9
Les Brenets	16	12	17	15	5	3	6
Cornaux	6	10	8	4	7	9	5
Gorgier	10	5	10	9	9	9	5
La Brévine	0	0	0	1	0	1	5
La Chaux-du-Milieu	0	0	2	0	0	0	2
Lignièrès	5	5	6	3	3	4	2
Rochefort	15	12	6	3	3	12	2
Brot-Plamboz	1	0	1	0	1	0	1
Enges	0	0	0	0	0	1	0
Fresens	–	0	–	0	0	0	0
La Sagne	1	3	2	1	3	3	0
Le Cerneux-Péquignot	3	5	1	2	2	0	0
Les Planchettes	2	0	1	1	0	2	0
Les Ponts-de-Martel	10	0	1	0	9	3	0
Montalchez	0	1	1	0	0	0	0
Vaumarcus	1	0	3	2	1	2	0

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 40: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

4.1.8 *Infractions à la loi sur les étrangers*

Infractions à la loi sur les étrangers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total général infractions à la LEtr	429	389	454	479	622	402	539
Total entrée/séjour/sortie illégaux	239	234	321	354	451	304	335
Violation des dispositions sur l'entrée	13	12	20	15	47	21	14
Séjour illégal	226	217	301	339	402	283	321
Entrer/sortir sans passer par poste front. autorisé	0	5	0	0	2	0	0
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	0	0	0	0	0	0
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	83	53	44	42	69	33	63
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	83	53	44	42	69	33	63
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	0	0	0	0	0	0
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	0	0	0	0	0	0
Total activité lucrative ou occupation illégaux	92	56	48	54	66	41	97
Exercer une activité lucrative sans autoris.	54	36	29	33	45	28	72
Procurer une activité lucrative sans autoris.	0	0	0	0	0	0	0
Occupation d'étrangers non autorisée	38	20	19	21	21	13	25
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	0	0	0	0	0	0
Changement d'emploi sans autoris.	0	0	0	0	0	0	0
Total induire la justice en erreur	11	8	3	7	10	6	4
Fausse indications/dissimulation de faits	9	3	2	5	7	2	3
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	2	5	1	2	3	4	1
Total autres infractions à la LEtr	4	38	38	22	26	18	40
Non-respect assign. lieu de résidence	2	30	30	20	16	15	33
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	1	4	5	0	4	0	3
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	0	0	0	0	0	0
Non-respect des conditions de l'autorisation	1	4	3	2	6	3	4
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	0	0	0	0	0	0
Autres infractions à la LEtr	0	0	0	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 41: Infractions à la loi sur les étrangers

4.1.9 Loi sur les étrangers: infractions par district

Loi sur les étrangers: infractions par district

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Neuchâtel	191	168	207	189	211	210	268
La Chaux-de-Fonds	115	140	164	174	286	121	168
Le Locle	35	23	18	21	34	16	43
Boudry	56	26	38	37	29	22	29
Val-de-Ruz	17	11	11	26	30	7	17
Val-de-Travers	15	21	16	32	32	26	14

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 42: Loi sur les étrangers: infractions par district

4.1.10 *Loi sur les étrangers: infractions par commune*

Loi sur les étrangers: infractions par commune

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Neuchâtel	171	132	181	166	192	185	243
La Chaux-de-Fonds	115	140	164	174	283	118	166
Le Locle	27	18	16	19	29	14	38
Val-de-Ruz	16	9	11	26	27	6	17
Hauterive (NE)	1	6	2	2	1	4	13
Val-de-Travers	10	17	13	23	26	23	10
Bevaix	0	0	0	2	1	0	7
Peseux	17	6	6	11	11	7	7
Saint-Blaise	4	1	3	4	6	2	7
Boudry	6	6	12	19	5	2	6
Les Brenets	1	5	1	2	4	2	5
Les Verrières	5	4	3	8	6	3	4
Milvignes	4	7	12	3	6	8	4
La Tène	8	14	8	15	3	18	3
Cortailod	24	5	4	1	0	2	2
Les Planchettes	0	0	0	0	0	3	2
Rochefort	1	0	1	0	3	0	2
Cressier (NE)	6	2	2	0	0	1	1
Gorgier	0	0	0	0	0	0	1
Le Landeron	0	13	10	2	4	0	1
Brot-Plamboz	0	0	0	0	0	0	0
Corcelles-Cormondrèche	3	1	2	0	3	0	0
Cornaux	1	0	1	0	5	0	0
Enges	0	0	0	0	0	0	0
Fresens	–	0	–	0	0	0	0
La Brévine	0	0	0	0	0	0	0
La Chaux-du-Milieu	0	0	1	0	0	0	0
La Côte-aux-Fées	0	0	0	1	0	0	0
La Sagne	0	0	0	0	3	0	0
Le Cerneux-Péquignot	0	0	0	0	0	0	0
Les Ponts-de-Martel	7	0	0	0	1	0	0
Lignièrès	0	0	0	0	0	0	0
Montalchez	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Aubin-Sauges	1	0	0	1	0	3	0
Valangin	1	2	0	0	3	1	0
Vaumarcus	0	1	1	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 43: Loi sur les étrangers: infractions par commune

4.1.11 *Infractions de violence*

Infractions de violence

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total infractions de violence	1 825	1 774	1 776	1 626	1 527	1 515	1 508
Violence grave (exercée)	36	33	37	23	21	31	28
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	7	8	4	1	1	6	5
Homicides avec arme à feu	0	1	0	0	0	1	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	1	1	2
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	2	4	1	1	0	4	2
Homicides autre instrument	5	3	3	0	0	0	1
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	6	6	6	5	9	8
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	0	0	2	2	6	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	1
Lés. corp. graves avec violence physique	6	5	4	3	3	3	7
Lés. corp. graves autre instrument	0	1	2	1	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	–	–	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	23	18	27	16	15	16	15
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	1	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	1 174	1 116	1 117	1 065	969	965	1 001
Lésions corporelles simples (Art. 123)	172	197	268	231	238	201	203
Voies de fait (Art. 126)	784	665	600	544	518	510	532
Participation à rixe (Art. 133) ³	28	23	18	7	7	25	23
Participation à agression (Art. 134) ³	25	38	38	34	21	47	23
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	67	62	103	101	64	44	41
Contrainte (Art. 181)	23	19	24	44	36	37	81
Mariage forcé (Art. 181a)	–	–	–	1	0	1	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	3	15	6	12	2	9	9
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	16	32	12	23	27	19	16
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	56	65	48	68	56	72	73
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	615	625	622	538	537	519	479
Menaces (Art. 180)	611	617	599	526	520	507	464
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	4	8	23	12	17	12	15

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 44: Infractions de violence

³ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

4.1.12 *Infractions de violence domestique*

Infractions de violences domestiques

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total infractions de violences domestiques	887	744	848	822	785	920	925
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	1	1	0	0	0	4	0
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	5	2	1	1	0	1	3
Lésions corporelles graves (Art. 122)	0	2	2	1	1	0	2
Lésions corporelles simples (Art. 123)	34	41	70	54	50	57	54
Voies de fait (Art. 126)	357	240	248	237	245	244	253
Mise en danger vie (Art. 129)	0	0	0	0	1	11	12
Injure (Art. 177)	148	150	212	218	196	248	228
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	34	35	31	31	27	43	53
Menaces (Art. 180)	250	197	233	198	190	224	200
Contrainte (Art. 181)	8	11	8	25	18	20	51
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	1	5	3	4	1	4	6
Actes sexuels enfant (Art. 187)	14	14	4	13	16	23	17
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	5	6	4	5	6	7	8
Viol (Art. 190)	8	9	11	6	3	4	4
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	2	4	1	0	1	1	2
Autres articles du CP ⁴	20	27	20	29	30	29	32

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 45: Infractions de violences domestiques

⁴ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

4.1.13 *Infractions contre le patrimoine*

Infractions contre le patrimoine

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total patrimoine	8 996	10 062	11 547	11 250	9 968	10 562	8 841
Apprpr. illégitime (Art. 137)	175	165	191	175	179	216	176
Abus de confiance (Art. 138)	103	110	95	93	98	86	86
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	4 378	5 429	6 555	6 573	5 643	5 410	4 509
Vol de véhicule (Art. 139)	694	682	642	660	704	909	789
Brigandage (Art. 140)	67	63	103	101	64	44	41
Soustraction de chose (Art. 141)	3	1	5	2	4	1	2
Soustraction de données (Art. 143)	1	2	60	35	19	15	29
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	1	3	8	12	10	11	11
Dom. à la propriété (Art. 144)	1 782	1 855	1 655	1 462	1 232	1 497	1 347
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	1 367	1 353	1 687	1 699	1 565	1 862	1 364
Escroquerie (Art. 146)	114	146	149	143	130	202	225
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	121	110	169	119	94	122	86
Filouterie d'auberge (Art. 149)	17	14	12	11	17	22	11
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	24	14	53	25	17	22	23
Extorsion et chantage (Art. 156)	4	8	23	12	17	12	15
Gestion déloyale (Art. 158)	9	2	5	4	7	4	9
Détournement de salaire (Art. 159)	4	2	1	2	3	1	6
Recel (Art. 160)	37	55	81	81	90	59	54
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	3	2	2	3	2	5	1
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	4	5	6	8	19	7	10
Autres infractions contre le patrimoine	88	41	45	30	54	55	47

© OFS, Neuchâtel 2017

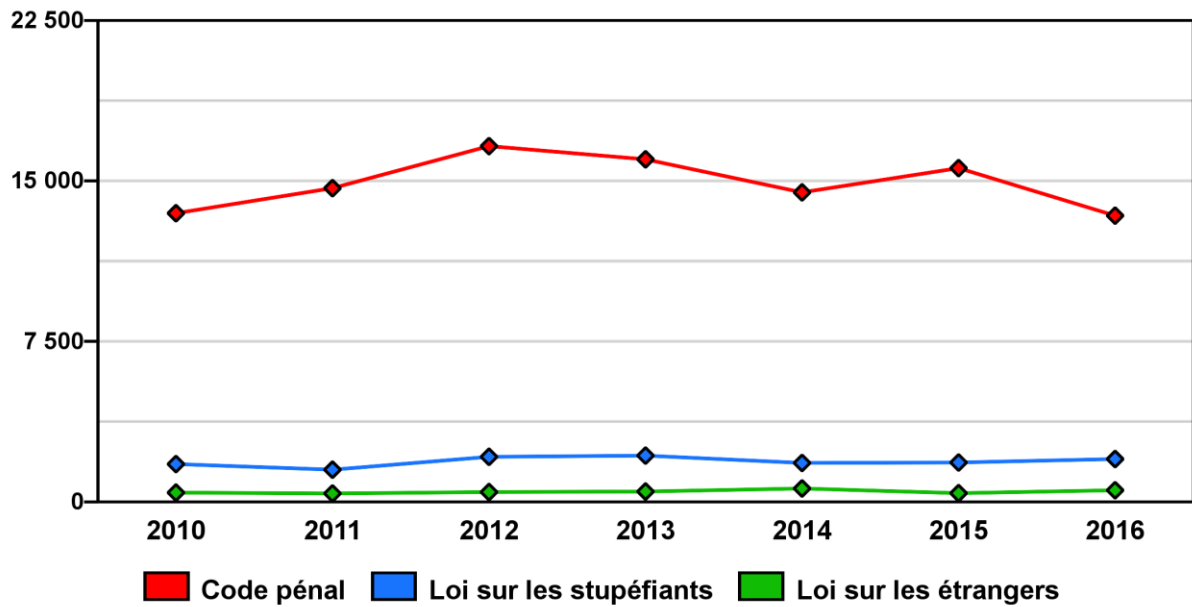
Tableau 46: Infractions contre le patrimoine

4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

4.2.1 *Infractions selon la loi*

Infractions selon la loi



État de la base de données: 10.2.2017

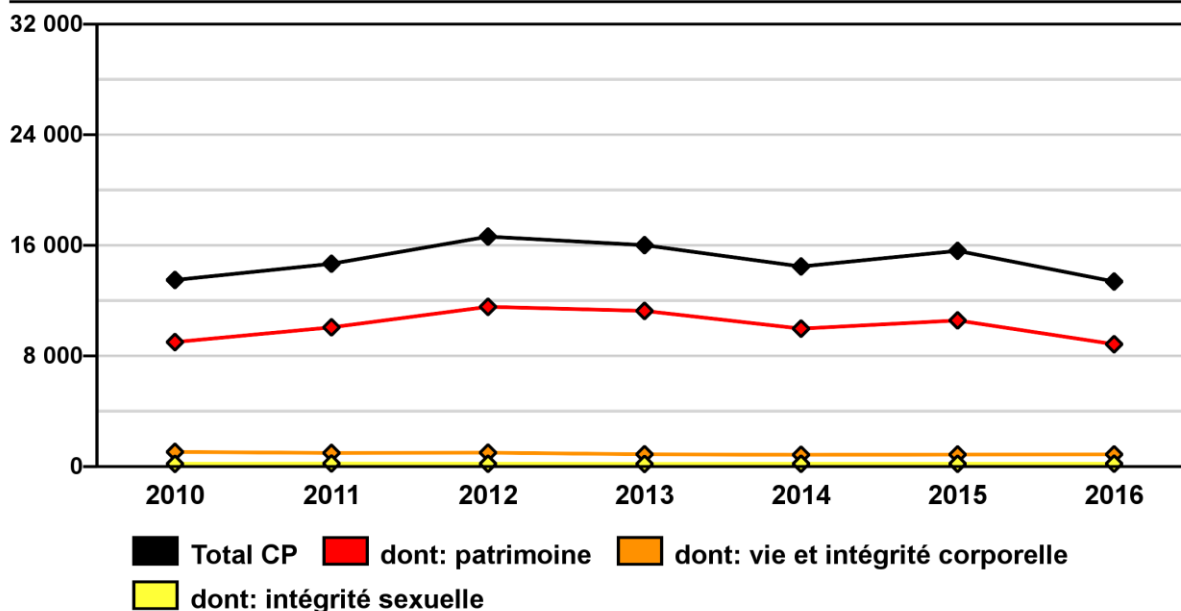
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 34: Infractions selon la loi

4.2.2 Code pénal: sélection de titres

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 10.2.2017

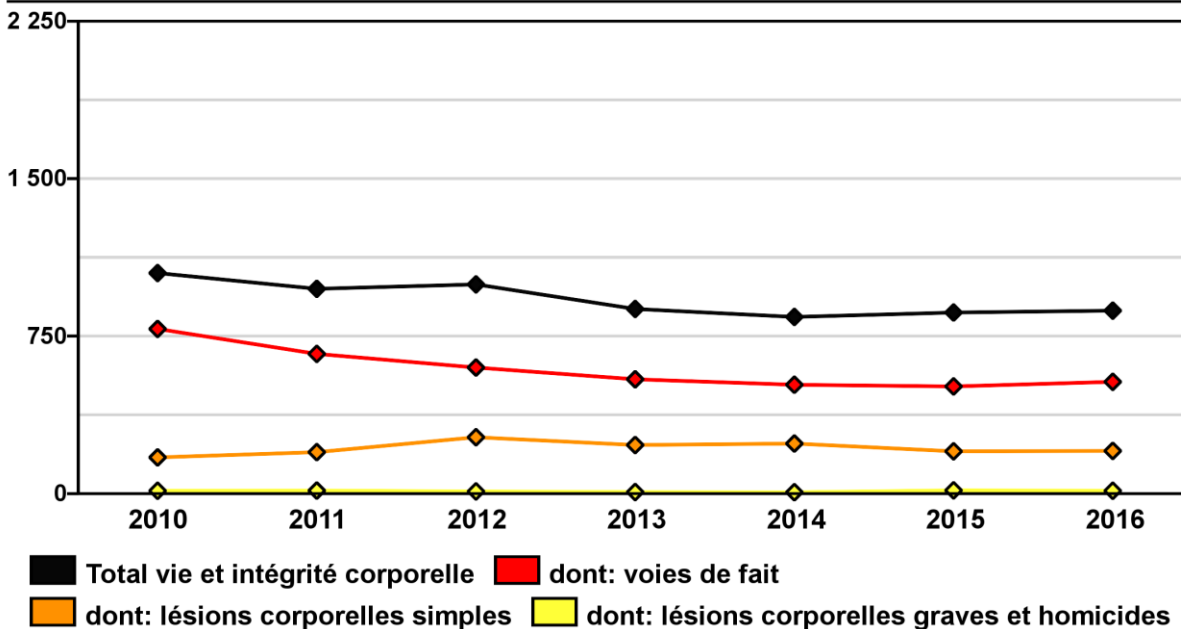
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 35: Code pénal: sélection de titres

4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 10.2.2017

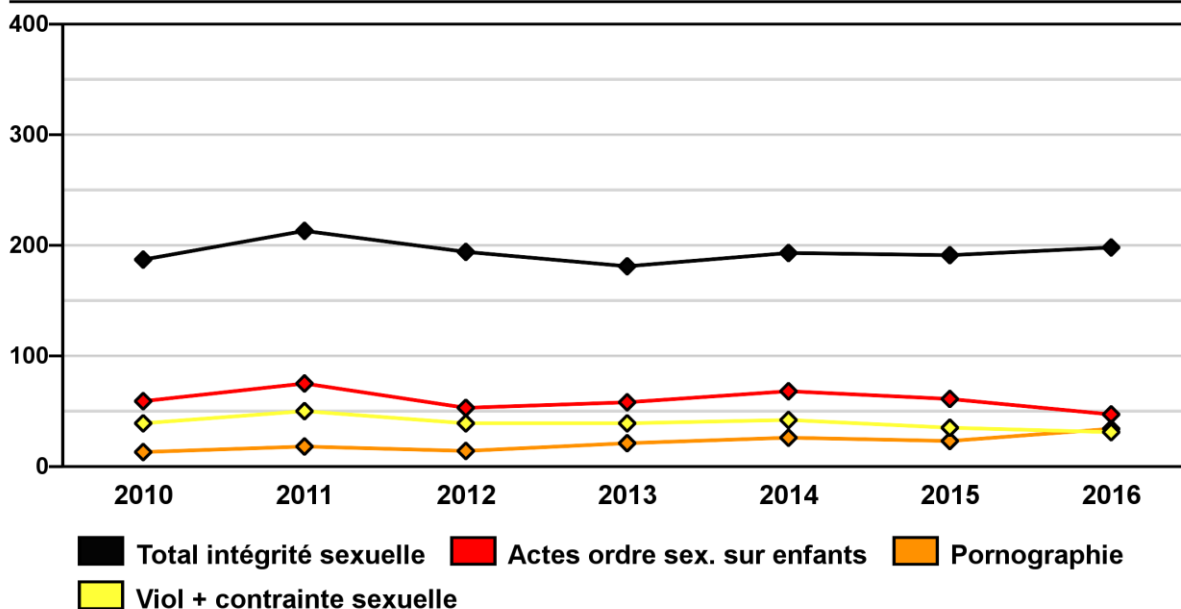
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 36: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 10.2.2017

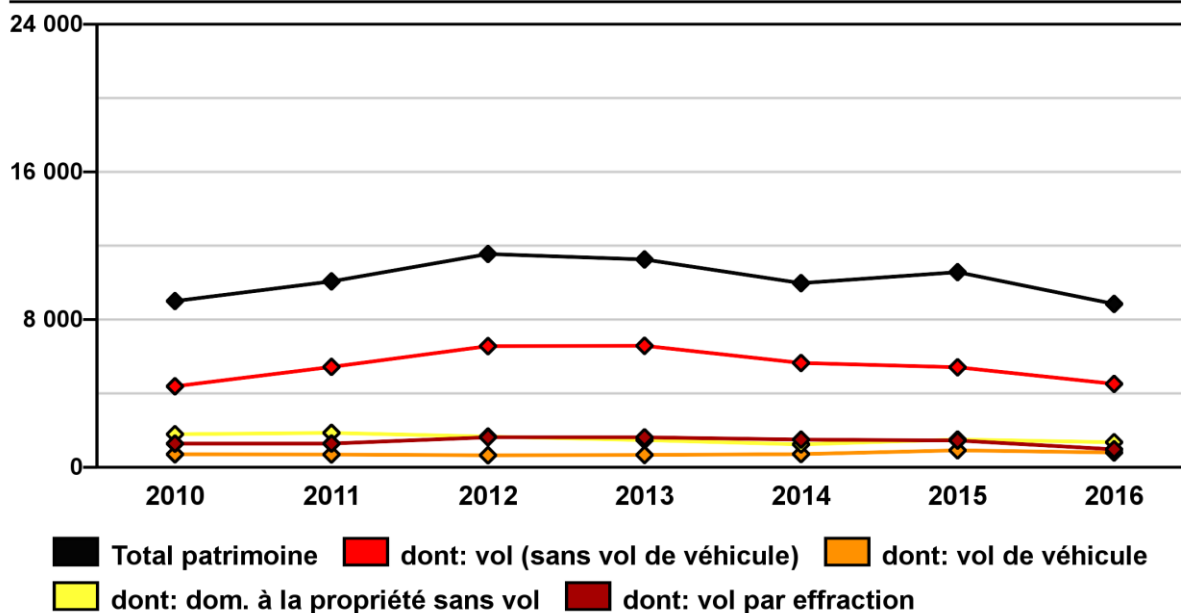
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 37: Infractions contre l'intégrité sexuelle

4.2.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 10.2.2017

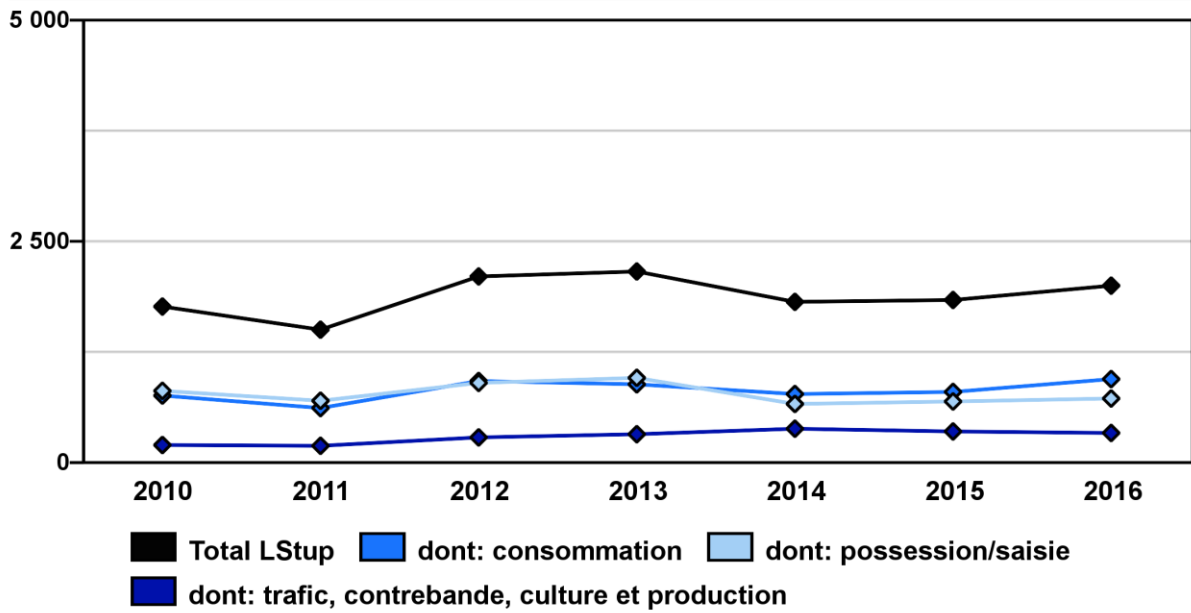
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 38: Infractions contre le patrimoine

4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 39: Infractions à la loi sur les stupéfiants

5 Suppléments cantonaux en fonction des besoins

5.1 Événements cantonaux

Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

	2015	2016	Différence
Total incendies	26	29	12%
dont cause inconnue	5	4	-20%
dont cause technique	20	24	20%
dont cause naturelle	1	1	0%
Total incendies de véhicule	0	0	0%
Total explosions	0	0	0%
Total décès extraordinaires	50	30	-40%
dont cause naturelle	46	30	-35%
dont autre cause	4	0	-100%
Total suicides	46	53	15%
dont par arme à feu	3	4	33%
dont par pendaison	8	7	-13%
dont par noyade	1	1	0%
dont par inhalation de gaz	0	0	0%
dont par empoisonnement	0	0	0%
dont par absorption de médicaments	4	1	-75%
dont par collision	1	3	200%
dont par précipitation dans le vide	8	6	-25%
dont par arme blanche	1	1	0%
dont par étouffement	0	0	0%
dont par immolation	0	1	-
dont par explosion	0	0	0%
dont par le biais d'une organisation d'aide au suicide	18	28	56%
dont par électrocution	0	0	0%
dont par autres modalités/modalités inconnues	2	1	-50%
Total tentatives de suicide	24	16	-33%
Total accidents (sans LCR)	12	13	8%
dont de travail	6	6	0%
dont de sport ou loisir	4	5	25%
dont noyade ou accident de plongée	1	1	0%
dont de montagne	0	0	0%
dont d'avion/aérien	0	0	0%
dont de navigation	0	0	0%
dont de chemin de fer (y.c. de téléphérique et funiculaire)	1	1	0%
dont avalanche	0	0	0%
dont accident chimique (poison, gaz)	0	0	0%
dont autres accidents	0	0	0%
Total personnes disparues	365	460	26%
dont disparue	36	39	8%
dont évadée	7	20	186%
dont en fuite	322	401	25%
Total interventions dans la sphère privée	0	0	0%

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 47: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

6 Glossaire méthodologique

6.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

6.2 Définitions

6.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

6.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

6.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée en tant que prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

6.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

6.2.5 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres».

6.2.6 Etat des communes

Dans le présent fascicule, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 1er juillet 2016. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

6.3 Principes d'exploitation des données

6.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

6.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

6.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

6.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

6.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

6.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidente permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$\text{TP} = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} \times 1000}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population.

6.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

7 Index des tableaux

Tableau 1: Éluclidations et évolution des infractions selon la loi	9
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	11
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district	14
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune.....	15
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district.....	17
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune	18
Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district.....	20
Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune.....	21
Tableau 9: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	22
Tableau 10: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	25
Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour.....	26
Tableau 12: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	26
Tableau 13: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	27
Tableau 14: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	27
Tableau 15: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	28
Tableau 16: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal.....	28
Tableau 17: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	30
Tableau 18: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	33
Tableau 19: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	34
Tableau 20: Violences domestiques: évolution des infractions.....	36
Tableau 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	38
Tableau 22: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions.....	41
Tableau 23: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	42
Tableau 24: Type de vol: élucidation et évolution des infractions	43
Tableau 25: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	46
Tableau 26: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions.....	47
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	49
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus....	51
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	52
Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile...	52
Tableau 31: Décès dus à la drogue: évolution.....	53
Tableau 32: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	54
Tableau 33: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	56
Tableau 34: Infractions selon la loi	57
Tableau 35: Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	58
Tableau 36: Code pénal: infractions par district.....	59
Tableau 37: Code pénal: infractions par commune.....	60
Tableau 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants	61
Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par district.....	61
Tableau 40: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	62
Tableau 41: Infractions à la loi sur les étrangers	63
Tableau 42: Loi sur les étrangers: infractions par district.....	64
Tableau 43: Loi sur les étrangers: infractions par commune	65
Tableau 44: Infractions de violence	66
Tableau 45: Infractions de violences domestiques	67
Tableau 46: Infractions contre le patrimoine	68
Tableau 47: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements	73

8 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi	8
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	10
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	12
Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district.....	13
Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune	14
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district	16
Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune.....	17
Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par district	19
Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune.....	20
Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	22
Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	23
Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe	23
Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	24
Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	29
Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	31
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées.....	31
Figure 17: Homicides (Art. 111-113/116) selon l'instrument, y c. tentatives.....	32
Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument	32
Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	35
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	37
Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	38
Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	39
Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	40
Figure 24: Brigandage selon l'instrument.....	42
Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol.....	43
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé.....	44
Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	45
Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	46
Figure 29: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte	47
Figure 30: Vandalisme selon le mode opératoire.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 31: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 32: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	48
Figure 33: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances.....	50
Figure 34: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances	51
Figure 35: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	55
Figure 36: Infractions selon la loi	69
Figure 37: Code pénal: sélection de titres.....	70
Figure 38: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	70
Figure 39: Infractions contre l'intégrité sexuelle	71
Figure 40: Infractions contre le patrimoine.....	71
Figure 41: Infractions à la loi sur les stupéfiants	72